

RAPPORT DE MISSION



CERVIA Paris Ile-de-France - 43 boulevard Haussmann - 75009 PARIS - Tél. 01 55 34 37 00

Etude francilienne sur la valorisation des invendus agricoles par le don alimentaire

Rapport réalisé entre mars et août 2016 par Marion PEREZ

Elève-Ingénieur à Agrocampus-Ouest Centre d'Angers – Master Horticulture – Année interstitielle

Responsable de stage : Pascal BROUILLAUD

Étude menée en 2016 cofinancée par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF).

Partenaires :



Rédaction

Marion Perez – Agrocampus-Ouest Centre d'Angers

Relecture : Pascal Brouillaud (CERVIA), François Du Paty (Chambre régional d'Agriculture d'Ile-de-France), Françoise Chancel (Chambre d'agriculture interdépartementale d'Ile-de-France), Claire Masson (Chambre d'agriculture de Seine et Marne), Dorothee Briaumont (SOLAAL), François Mauvais et Christophe Codarini (DRIAAF).

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des agriculteurs qui ont répondu favorablement à notre étude et ont enrichi grandement ce rapport par leurs témoignages et expériences de terrain. Plus particulièrement, nous remercions Monsieur Guehennec, président de l'Union des producteurs de fruits et légumes d'Ile-de-France, qui par son soutien, a rendu possible la réalisation de cette étude.

Nous remercions également la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF) et les Chambres d'Agriculture d'Ile-de-France pour leur implication et leurs conseils. Cette étude doit également son succès à l'association SOLAAL, nous les en remercions chaleureusement.

Table des matières

1. Introduction.....	4
1.1 Contexte de l'étude	4
1.2 Rôle des acteurs et partenaires	5
1.3 Objectifs de l'étude et méthodologie.....	6
2. Analyse de l'existant	7
2.1 Etude documentaire	7
2.2 Exemples d'actions ayant été menées en France et Ile-de-France.....	12
3. Méthodologie de l'enquête	16
3.1 Typologie des agriculteurs	16
3.2 Mise en place de l'enquête et déroulé	17
3.3 Résultats de l'enquête	18
3.4 Limites et commentaires sur l'enquête	26
3.5 Eléments d'analyse : un potentiel certain mais limité en Ile-de-France.....	27
4. Propositions d'actions et recommandations.....	29
4.1 Perspectives à court et moyen terme en Ile-de-France.....	29
4.2 Perspectives envisageables à plus long terme	31
4.3 Proposition d'organisation des flux d'information dans l'organisation du don agricole francilien	34
Conclusion	38
Bibliographie, ressources	39
Annexes	43
Annexe 1 : Trame prévisionnelle de l'entretien, principaux axes de discussion et supports :.....	43
Annexe 2 : Retour des échanges entre Marion Perez et Bernadette Loisel (CDA 35).....	48
annexe 3 : support de présentation de l'étude	51

1. Introduction

1.1 Contexte de l'étude

Lutter contre les pertes et gaspillages alimentaires est une préoccupation majeure des politiques publiques au regard des enjeux environnementaux et socio-économiques.

En 2013, l'Etat s'engage dans le Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire qui se traduit par 11 engagements (1). Un des objectifs de ce Pacte est de réduire de moitié le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025. Pour répondre aux objectifs fixés par l'Etat, la Région Ile-de-France met en œuvre un Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire (2). Le CERVIA, organisme associé de la Région Île-de-France, est alors identifié comme un des acteurs « amont » influençant la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2014, le Programme National pour l'Alimentation (PNA) (3) met l'accent sur 4 axes prioritaires, à savoir la lutte contre le gaspillage alimentaire, la justice sociale, l'éducation alimentaire et la jeunesse et l'ancrage territorial d'une politique au plus près des citoyens.

Le Parlement a récemment adopté une loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, promulguée en février 2016 (loi n° 2016-138 du 11 février 2016 (4)) qui modifie le code de l'environnement sur la prévention et la gestion des déchets : elle hiérarchise les usages des denrées alimentaires périssables et place en première position, après la prévention du gaspillage, le don ou la transformation pour la consommation humaine.

Les premiers efforts portent principalement sur les étapes situées en fin de vie des produits, de la distribution aux consommateurs. Peu d'acteurs s'intéressent à la filière agricole. Un organisme unique en Europe facilite les dons des agriculteurs français. Il s'agit de l'association SOLAAL créée en 2013 par Jean-Michel Lemétayer, ex-président de la FNSEA. C'est à partir d'une approche engagée « "Je ne supporte pas de voir des gens qui ne mangent pas à leur faim dans mon pays » que s'est inscrit le fondateur et premier président de l'association qui vise à augmenter les apports en nature aux associations d'aide alimentaire, pour répondre à leur appel devant l'augmentation des personnes les plus démunies.

Le don est présenté comme une des solutions pour éviter certaines pertes. Cette alternative permet de donner plutôt que de jeter ou composter, de valoriser le travail agricole et de préserver les ressources naturelles. De plus, son caractère social est mis en avant par la Commission européenne qui reconnaît que « le don de surplus alimentaires devrait être facilité, pour que les personnes qui en ont le plus besoin, puissent avoir accès à des aliments sûrs et comestibles ». Un don de fruits et légumes frais aide en effet à améliorer l'équilibre nutritionnel des personnes en état de précarité. Or, dans les faits, les associations caritatives ont des difficultés à s'approvisionner en produits frais de qualité. Elles récupèrent essentiellement des fruits et légumes abîmés ou en fin de vie, retirés des étalages des

grandes et moyennes surfaces. Le don de produits agricoles doit permettre de donner l'accès à une meilleure ressource alimentaire pour ce public. Le don s'inscrit en second lieu comme une forme de prévention et de lutte des déchets en évitant un surplus de logistique et d'opérations de recyclage (transport de produits à l'usine de compostage, coûts de traitement sanitaire par exemple).

A la suite de la circulaire du 10 janvier 2012 (5) relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des bio déchets par les gros producteurs (article L 541-21-1 du code de l'environnement), tous les producteurs de bio déchets dès 10 tonnes/an doivent désormais trier, collecter et valoriser leurs déchets. Le secteur agricole n'est pas concerné par la loi si les pertes sont réintroduites au champ.

Le don est reconnu comme une bonne pratique anti-gaspillage environnementale, sociale et économique pour l'entreprise donatrice et elle offre ainsi le droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du prix de revient des dons effectués, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise (6).

1.2 Rôle des acteurs et partenaires

L'étude a impliqué six organismes dont le CERVIA qui a signé une convention avec la Chambre régionale d'agriculture pour mener la mission en collaboration avec la chambre d'agriculture Interdépartementale d'Ile-de-France et la chambre de Seine et Marne. L'association SOLAAL a apporté son expérience du don agricole et la DRIAAF - qui a cofinancé l'étude - a notamment apporté son regard d'expert sur l'aide alimentaire.

Le CERVIA (Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire) est un organisme associé à l'action publique de la Région Ile-de-France (7). Il a pour objectif de construire un projet régional partagé par l'ensemble des acteurs de la filière « du champ au consommateur » en mettant en avant les atouts de la région capitale et de ses professionnels. Dans cette étude, le CERVIA trouve un rôle d'interface auprès des acteurs du don alimentaire et de la valorisation des coproduits de l'alimentation. Il n'a pas vocation par contre à répondre directement aux besoins de la lutte contre l'injustice alimentaire.

Les Chambres d'agriculture sont investies de trois missions qui sont, de contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières; d'accompagner la démarche entrepreneuriale des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi, et d'assurer une fonction de représentation agricole auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Les trois chambres d'agriculture d'Ile-de-France (8) sont des partenaires identifiés comme incontournables dans cette étude, pour leurs liens directs avec les entreprises, expertises et connaissances de la filière agricoles francilienne.

Le « pôle alimentation » de la DRIAAF (9) (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts d'Ile de France) a pour objectif de mettre en

application sur le territoire francilien les politiques nationales inscrites dans le Programme National pour l'Alimentation. Une des actions prioritaires est de préserver et promouvoir le modèle alimentaire français comme facteur essentiel de lien social, de plaisir et de réaffirmer la nécessité du temps du repas. Pour les associations d'aide alimentaire, la diminution des produits disponibles via l'aide européenne depuis le remplacement du Programme Européen d'Aide aux plus démunis en 2014 par le Fond Européen d'Aide aux plus Démunis, rend nécessaire la prospection et la diversification des ressources d'approvisionnement, notamment par la recherche de nouveaux dons alimentaires et la valorisation de dons de proximité. A ce titre, l'Île-de-France étant reconnue comme la plus riche mais aussi la plus inégalitaire des régions françaises, la DRIAAF travaille pour la justice alimentaire en encourageant l'agriculture francilienne à agir pour l'aide alimentaire aux plus démunis locaux.

Depuis 2013, l'association SOLAAL (SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires) reconnue d'intérêt général, facilite le lien entre les donateurs des filières agricoles et alimentaires et les associations d'aide alimentaire. Elle rassemble un grand nombre d'organisations issues des secteurs agricoles, industriels, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires et des marchés de gros (APCA, AGPM, CNIPT, CGB, CNMCCA, FNPL, FNSEA, JA, Les Producteurs de Légumes de France, SOFIPROTÉOL et SOPEXA, ...). L'association, basée à Paris, offre de nombreuses ressources aux parties prenantes souhaitant s'engager dans le don de produits agricoles. Ses missions sont de renforcer l'engagement des acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires, de faciliter l'organisation des dons, de contribuer à l'équilibre nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire et de lutter contre le gaspillage.

Pour apporter une solution aux agriculteurs confrontés aux aléas (économiques, agricoles ...et politiques : embargo russe, calibre des produits, comportement du consommateur, conditions climatiques, etc.), SOLAAL souhaite renforcer ses actions grâce à la création de relais SOLAAL au sein des chambres d'agriculture et des syndicats agricoles des régions de France. Aujourd'hui, 14 relais se sont créés et l'association souhaiterait faire naître un relais en Île-de-France. (10).

1.3 Objectifs de l'étude et méthodologie

L'étude a été menée entre mars et août 2016. Les partenaires se sont fixés comme objectif principal la réalisation d'un diagnostic sur les invendus agricoles de la filière fruits et légumes afin d'identifier des opportunités et améliorations possibles en matière de lutte contre les pertes agricoles et alimentaires. Un objectif secondaire est d'apporter des informations pouvant améliorer la pratique du don alimentaire agricole sur le territoire et pouvant la rendre plus lisible auprès des agriculteurs et des associations d'aide alimentaire.

L'étude s'est déroulée en 3 phases : une analyse des ressources existantes sur le sujet, une phase d'enquête auprès des agriculteurs franciliens pour relever des données sur les pertes agricoles ainsi que des opinions sur la pratique du don, et enfin la recherche de pistes d'amélioration issues de l'analyse de la situation.

Les partenaires ont identifié des prérequis et des valeurs auxquels doit s'attacher l'étude.

L'étude se focalise sur les produits-services «nobles» et « consommables ». En effet, les dons doivent respecter les mêmes conditions que les règles de mise sur le marché. De plus, l'étude doit prendre en compte les intérêts de la profession agricole, des consommateurs, des échanges économiques existants et de la politique publique. L'étude doit également identifier, pour les prévenir autant que possible, les effets pervers et les dérives de mauvaises pratiques (remise directe aux plus démunis, absence de traçabilité...) : le don ne doit pas être une finalité mais une des solutions possibles à la valorisation de produits non commercialisés. Enfin, l'étude doit mettre en avant le savoir-faire du métier d'agriculteur et l'engagement sociétal qui l'accompagne.

2. Analyse de l'existant

L'objet de cette partie est recueillir des informations sur le don alimentaire et agricole, en particulier les études franciliennes en rapport déjà menées, et de prendre connaissance d'actions existantes sur le territoire français.

2.1 Etude documentaire

2.1.1 Ressources sur les pertes et gaspillage alimentaire

La première difficulté rencontrée dans cette étude est l'absence de définition ou consensus clair sur la signification des termes pertes et gaspillages alimentaires. Cet aspect est bien identifié et des propositions dans les études sont progressivement formalisées de manière à rendre les discours entre les acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire compréhensibles et comparables.

Une des premières études à proposer une définition du gaspillage est celle de la FAO où il est mentionné « qu'il s'agit des produits potentiellement destinés à l'alimentation humaine qui sont perdus ou jetés tout au long de la chaîne alimentaire ». Pour autant, il n'y a pas à ce jour de définition officielle et il a été retenu ici « les produits écartés de la chaîne agroalimentaire pour des raisons économiques ou esthétiques ou en raison de la proximité de la date de péremption, mais qui restent comestibles dans le cadre de l'alimentation humaine ».

Généralement, il est admis, pour les pays industrialisés, que les leviers de lutte contre les pertes alimentaires portent plus efficacement sur la fin de vie du produit, en raison de l'offre abondante pour les consommateurs alors que les pays en voie de développement, sont plus souvent confrontés à une problématique liée aux techniques de production et de conservation des produits agricoles.

Néanmoins dans les pays industrialisés, les pertes agricoles ne sont pas nulles et peuvent être dues à des facteurs multiples : climat, maladies, saturation du marché, comportement et attentes du consommateur, par exemple. Les agriculteurs pâtissent parfois d'une image négative (pratiques productivistes, produits invendus non récoltés et jetés...) malgré le contresens économique qu'il y a, pour tout chef d'entreprise, de produire pour jeter (source rapport de la FAO 2014 « Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables » (35)).

Les principales études ou travaux menés en Ile-de-France sur les pertes et gaspillages alimentaires sont abordées ci-après par ordre chronologique.

En 2012, une étude de cas territoriale sur les déchets de petites entreprises alimentaires franciliennes visant à prévenir et valoriser les pertes alimentaires a été menée par le CERVIA et l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France) en lien avec les services de prévention des déchets de la Région Ile-de-France. Cette étude (disponible sur le site de l'ORDIF), malgré une approche « déchets » et non « aliment » apporte des éléments de contexte sur le don alimentaire en Ile-de-France (en tant qu'outil préventif) en prolongement d'autres études menées par la DRIAAF, en particulier sur l'identification des freins et des leviers des dons des industries agroalimentaires et des distributeurs aux associations caritatives pour l'aide alimentaire (16). Une fiche technique (7) sur la lutte contre le gaspillage alimentaire par le don en direction des entreprises a été établie en conclusion de cette étude. Rappelons que ce sont des denrées consommables et qu'elles ne sont pas, par définition, assimilables à des bio-déchets. Il est essentiel d'aborder le don alimentaire sous l'angle de l'alimentation avant d'aborder les sujets sociaux ou environnementaux et ce, pour s'assurer en priorité de la sécurité sanitaire.

Un document intitulé « Tous concernés par le don de denrées alimentaires » réalisé en novembre 2015 par le Ministère des Finances et des Comptes publics, Le Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt « dresse un panorama des moyens réglementaires, incitatifs et pratiques favorisant le don alimentaire responsable et valorisé. » (34).

L'Institut national de recherche agronomique (INRA) a mené une étude publiée en novembre 2015 sur les pertes et gaspillage (11). Elle a été réalisée notamment par Barbara Redlingshöfer du Département agricultures urbaines de l'INRA qui tient une chaire sur cette thématique à AgroParisTech. Cette étude lève le voile sur les pertes dans plusieurs filières (de la production à la mise en rayon en magasin). Elle propose une méthodologie utilisable pour quantifier les pertes, analyser les spécificités de filières végétales et animales et proposer des leviers d'action techniques, organisationnels et réglementaires. Ces leviers peuvent être mobilisés depuis le producteur agricole jusqu'au consommateur, en passant par les étapes de transformation industrielle avec la gestion des écarts de production et de la distribution. Cette étude concerne principalement les filières françaises.

L'ADEME a publié plus récemment en mai 2016 un rapport sur les pertes et gaspillage alimentaires (12) proposant des solutions notamment au niveau de la production agricole, s'inspirant d'expériences déjà menées pouvant être transposées en Ile-de-France, il y est proposé la transformation agroalimentaire et le glanage. L'ADEME mentionne dans ce rapport qu'« il est particulièrement interpellant de constater qu'une forte partie des produits alimentaires gaspillés sont les produits frais (fruits, légumes, produits laitiers...) qui manquent le plus à l'équilibre alimentaire des personnes bénéficiant de l'aide alimentaire. ».

2.1.2 Ressources sur le don alimentaire

Qu'est-ce que le don ?

Le don consiste à céder gratuitement, avec ou sans réduction d'impôt, un bien à une personne ou un organisme de droit moral. Plusieurs dons existent, le don en nature, le don financier et le mécénat de compétence sont des exemples. Le don de fruits ou de légumes est une forme de don en nature qui est généralement destinée à l'aide alimentaire. Le donateur doit respecter une procédure pour céder ses produits. Les dons en nature peuvent porter sur des produits alimentaires comme non alimentaires. Pour mieux comprendre de quoi il s'agit, SOLAAL, l'ANIA, la FCD et la FNSEA ont réalisé un guide du don alimentaire (13). Ce guide est principalement destiné aux opérateurs économiques souhaitant contribuer à l'aide alimentaire et notamment aux acteurs de la filière agricole et agroalimentaire. Le guide permet aux lecteurs de s'informer sur l'aide alimentaire - ses acteurs et les organisations.

Qu'est-ce que le don agricole ?

Concernant les dons agricoles, la chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes a réalisé un guide du don agricole pour les donateurs (14) qui se structure en 7 fiches. Ce guide s'adresse aussi bien à des agriculteurs à titre individuel qu'à des collectifs d'agriculteurs, des coopératives, des grossistes ou toute structure du monde agricole. Ces fiches présentent notamment ce qu'est l'aide alimentaire et comment trouver une association de proximité, les différents dons possibles, les conditions de réussites du don et les avantages fiscaux liés. De plus une des fiches contient des témoignages d'agriculteurs de la région Rhône Alpes.

Quelles sont les règles à suivre pour faire un don ?

Faire un don nécessite de connaître l'ensemble des réglementations applicables : elle prévoit que chaque acteur de la chaîne alimentaire est responsable, pour ce qui le concerne, de la conformité et de la sécurité des produits dans le cadre de son activité. Il doit assurer la traçabilité des denrées alimentaires qu'il produit, fabrique, transforme ou distribue. En cas d'alerte sanitaire, l'entreprise a sa responsabilité engagée au même titre qu'une transaction classique (selon le règlement CE N°178/2002). L'entreprise doit archiver l'élément de la preuve de la transmission pendant 3 ans y compris l'année en cours et être en mesure de transmettre à l'autorité administrative tous justificatifs en cas d'incident sanitaire. Pour ce qui concerne les dons, il faut veiller à faire signer un transfert de propriété à l'association receveuse : l'entreprise et l'association doivent cosigner un bordereau de prise en charge en double exemplaire, indispensable pour qualifier le transfert de propriété et pour justifier toute demande de réduction d'impôts (voir ci-après).

Les documents SOLAAL

Le site internet de l'association SOLAAL regroupe de nombreuses informations sur le don agricole, les démarches, les témoignages d'agriculteurs et d'acteurs du monde agricole. Un modèle de convention de glanage et des modèles d'attestation pour les dons en nature et logistique ont été élaborés par SOLAAL (disponible auprès du site (10)) à l'usage de ses relais locaux.

Pour encadrer le glanage, il s'agit notamment de mettre par écrit les engagements de l'agriculteur et de l'association. En effet, la présence de personnes extérieures à l'exploitation agricole doit faire l'objet d'une démarche préalable auprès des assurances respectives des parties. Deux cas de figure existent :

- Dans le cadre d'une cueillette libre-service, l'assurance responsabilité-civile souscrite auprès de l'assureur protège des accidents sur des tierces personnes, y compris les groupes.
- Dans le cadre d'une récolte ramassée par les bénévoles d'une association (qui sera ensuite distribuée aux bénéficiaires d'aide), une assurance spécifique doit être souscrite pour couvrir les dégâts éventuels que pourraient causer les bénévoles sur les cultures. Les bénévoles de l'association sont ainsi couverts par l'assurance responsabilité-civile de l'association en cas d'accident.

Focus sur le glanage

A propos du glanage, France Nature Environnement (FNE) s'est intéressée à l'une de ses formes particulières, qu'elle a qualifiée de « territorial ». Dans son rapport (15), l'association donne une définition de la pratique, à savoir que « *Le glanage est une coutume historique qui consiste à ramasser des fruits, des légumes et des céréales restés ou tombés au sol dans un champ ou un verger après la récolte. Les pratiques et perceptions du glanage ont évolué au cours du temps, faisant émerger des formes variées, à la fois rurales ou plus urbaines, individuelles ou collectives.* » Au travers de l'étude, les agriculteurs sont sensibilisés à cette pratique. Elle permet de relayer les initiatives de glanage afin de favoriser leur généralisation et leur essaimage sur l'ensemble du territoire national, et elle permet de contribuer également à la réflexion collective sur la prévention du gaspillage alimentaire.

Le don en agroalimentaire

L'étude menée en Ile-de-France par la DRIAAF sur les freins et leviers pour les dons des industries agroalimentaires franciliennes permet de prendre connaissance du diagnostic établi et de s'inspirer de sa méthodologie (16).

2.1.3 Ressources législatives

A la suite du rapport « Lutte contre le gaspillage alimentaire : propositions pour une politique publique », une proposition de loi, déposée à l'assemblée nationale le 15 septembre 2015 par Bruno LEROUX et Guillaume GAROT, a été adoptée le 11 février 2016 (LOI n° 2016-138 du 11 février 2016). (4). Cette loi modifie le code de l'environnement sur la prévention et la gestion des déchets car elle hiérarchise les actions que doivent mettre en place les acteurs des filières alimentaires pour éviter de jeter de la nourriture : en premier lieu, la prévention du gaspillage, **puis le don ou la transformation** pour la consommation humaine, puis la valorisation pour l'alimentation animale et enfin le compost ou toute valorisation énergétique, notamment par méthanisation. Cette hiérarchie s'applique à tous les acteurs de la chaîne alimentaire, du producteur au consommateur.

Une des dispositions-phare est l'interdiction faite aux grandes surfaces de jeter ou de détruire de la nourriture. Ainsi conformément à la loi, « Un distributeur du secteur alimentaire qui rend délibérément impropres à la consommation les invendus alimentaires encore consommables, [...] est puni d'une amende de 3 750 € ». Les distributeurs disposeront d'un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi pour proposer à une ou plusieurs associations de signer une convention de don.

Par ailleurs, la lutte contre le gaspillage alimentaire sera inscrite dans les parcours scolaires. Elle pourra aussi être mise en œuvre puis prise en compte dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

2.1.4 Ressources sur la réduction d'impôt

Les informations résumées ci-contre sont issues des recherches bibliographiques mentionnées dans le guide de l'ANIA (13) et le BIC relatif à l'article 238 bis du CGI (17).

Quelle est le montant de la réduction d'impôt ?

Comme pour les dons financiers, les entreprises assujetties à l'impôt sur les revenus et à l'impôt sur les sociétés, qui font des dons en nature et donc un don de fruits et légumes, peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60 % des dons dans la limite de 5 ‰ de leur chiffre d'affaires. Les versements non pris en compte une année, du fait de cette limite de 5 ‰, peuvent être reportés sur les cinq exercices suivants et, si l'entreprise ne paye pas d'impôt l'année du don, le report de la réduction sur les cinq exercices suivants est possible. Si l'entreprise prend en charge le stockage ou le transport à sa charge, elle peut également obtenir une réduction d'impôt de 60 % sur ces frais.

Comment estimer la valeur du don ?

Il appartient à l'entreprise donatrice d'apporter la preuve qu'elle a effectué un versement qui satisfait aux conditions prévues à l'article 238 bis du CGI (6): réalité des dons, montant du versement, identité du bénéficiaire des dons, nature et date du versement. Ainsi, pour les cas de don en nature, il n'appartient pas à l'association de valoriser le don : c'est au donateur d'en estimer la valeur, sous la forme d'une déclaration. Les dons en nature de fruits et légumes sont estimés sur la base du coût de production, c'est-à-dire qu'ils doivent correspondre à la valeur du prix de revient. Pour apporter la preuve du don, il est indispensable que l'association signe, pour chaque don un document préparé par l'entreprise donatrice certifiant la nature des produits et la quantité remise sous forme de bon de sortie ou bordereau de transfert. Il sera émis en double, l'un restant en magasin ou dans l'entreprise, l'autre suivant la marchandise. Ce bon de sortie, qui mentionne le produit donné et la quantité, constitue le justificatif pour la défiscalisation. L'administration a créé un formulaire (Cerfa n°11580*03) non obligatoire qui peut servir de modèle.

Comment effectuer la déclaration ?

C'est au comptable de l'entreprise de procéder à la déclaration du versement. Pour bénéficier de l'avantage fiscal, il doit remplir le formulaire « mécénat » n° 2069-M-SDI. Cet imprimé constitue la seule obligation du mécène. Le comptable réintègre la valeur de ces dons au bilan

(imprimé 2058-A de la liasse fiscale) et applique la réduction d'impôt (déclaration sur les sociétés n° 2572 ou la déclaration 2044-C pour les personnes physiques).

Quelles associations peuvent délivrer une attestation de don ?

Pour être en droit de délivrer une attestation en lien avec un don alimentaire, l'association doit être habilitée pour mettre en œuvre l'aide alimentaire par l'État. Pour être habilitée, l'association doit établir un dossier de demande, remplir les documents mis en ligne sur le site internet de la DRIAAF et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL). Ainsi, l'association, une fois habilitée, peut également prétendre à des subventions publiques (État et collectivités territoriales).

Lors de cette étude, en Ile-de-France, il existe 20 associations et leurs réseaux habilités par arrêté ministériel à l'échelle nationale (18) (auxquelles s'ajoute la liste des structures habilitées au niveau régional. Cette seconde liste, établie par le pôle alimentaire, est accessible sur le site de la DRIAAF (19).

Pour ce qui concerne la traçabilité des dons alimentaires, l'association habilitée doit notamment être capable de gérer les procédures de retraits ou de rappels et garantir ainsi que les produits bénéficient aux plus démunis au risque de ne plus être habilitée.

2.2 Exemples d'actions ayant été menées en France et Ile-de-France

La Bourse aux dons (outil)

Le ministère chargé de l'alimentation a lancé en novembre 2011, dans le cadre du Programme national pour l'alimentation, une bourse aux dons en ligne.

L'idée d'une Bourse aux dons est née du constat suivant : nombreux sont les professionnels qui souhaitent faire des dons mais n'ont pas le temps de gérer l'interface donateur-receveur ou les nombreux contacts afin de pouvoir mettre en œuvre un tel projet. Et nombreux sont les associations caritatives ou les Centres communaux d'action sociale (CCAS) qui ont des besoins en denrées alimentaires mais n'en n'ont pas la capacité. Les dons proposés par les entreprises peuvent porter sur :

- le mécénat de compétence (les entreprises proposent des ressources humaines)
- le don de produits alimentaires, frais, congelés, en conserve.
- le don de matériel de stockage, ordinateurs, transpalette.
- le don de transport par des entreprises de transporteurs.

Malheureusement, la Bourse aux dons n'est pratiquement plus active aujourd'hui, soulignant ainsi la complexité de la démarche pour le donateur et les receveurs, en particulier dans les actions ponctuelles à l'échelle d'un territoire : recensement et identification des receveurs potentiels et leurs disponibilités immédiates, l'accès à internet...

L'expérience de SOLAAL montre que la rapidité du traitement de l'information est très importante : l'agriculteur constate souvent le surplus au champ, et souhaite alors une réponse rapide pour prendre la décision de broyer sa récolte au champ ou la donner en glanage. Les agriculteurs semblent préférer un contact immédiat, de préférence téléphonique, comme le souligne Jean-Michel Hamel dans son témoignage sur le site de l'association. Les évolutions extrêmement rapides des solutions techniques de communication doivent cependant permettre de revisiter régulièrement cette première approche.

Le site internet de la Bourse-aux-dons.fr était constitué d'un espace pour les receveurs, qui sont les associations et d'un espace donateur, pour les entreprises. Les donateurs devaient mentionner les dates de début et de fin du don, les quantités et le type de denrées proposées. Les associations, quant à elles, devaient indiquer leur capacité de stockage et le type de matériel, l'objectif du site étant de permettre des recherches ciblées. La DRIAAF avait présenté en 2012 et 2013 ce site lors d'un atelier CERVIA.

La cartographie des associations (outil)

La DRIAAF a mis en place un outil internet qui est une cartographie interactive des structures d'aide alimentaire de la région pour que les entreprises qui souhaitent donner accèdent rapidement et simplement aux contacts d'associations se situant à proximité de chez eux (20).

Contrairement à la Bourse aux dons, la cartographie est toujours active en ligne. En revanche, elle est peu lisible pour les entreprises (adresse et contacts difficiles à trouver) de même que certaines associations n'ont pas souhaitées pas être présentes sur la carte, de crainte d'être trop sollicité et dans l'incapacité de gérer.

A l'opposé de la richesse d'information de la Bourse aux dons, cet outil simple de mise en contact n'a pas non plus répondu pleinement au rapprochement des donateurs et receveurs locaux constituant la première étape du don.

Les commentaires des utilisateurs recueillis de manière informelle mentionnent un manque de moyens sur la gestion des informations, associations et leurs caractéristiques, moyens logistiques et humains disponibles, capacités de stockage et de distribution des aliments, mutualisation des données comme sur la Bourse aux dons.

La semaine des écoles hôtelières

SOLAAL a aussi été partenaire de la semaine des écoles hôtelières organisée par la Tablee des chefs en 2015. Dans le cadre de la troisième édition de la Semaine des écoles hôtelières, SOLAAL, a fourni 52 kg de pommes grâce à la coopérative Blue Whale et les dons ont été livrés par l'association Revivre à l'école Théodore Monod à Antony. (29)

2.2.3 Autres actions en France

La collecte Agri-citoyenne

Le réseau Bienvenue à la ferme des Chambres d'agriculture a lancé une collecte agri-citoyenne avec SOLAAL et la plateforme de financement participatif MiiMOSA (<https://www.miimosa.com/>) dans le but de réaliser une « double » collecte. L'opération organisée en marge du salon de l'agriculture 2016 vise à collecter des promesses de dons en produits auprès des agriculteurs et de réaliser une seconde collecte de fonds en numéraire auprès des citoyens du 9 février au 24 mars 2016. Ainsi ce sont près de 12 tonnes de produits collectés, soit l'équivalent de 24 000 repas, 264 visites de fermes, 90 nuitées et 82 repas à la ferme ou l'équivalent d'un montant total évalué à près de 25 000 euros. L'argent récolté doit permettre de doubler les dons faits par les agriculteurs au profit des associations d'aide alimentaire. Des articles sur l'événement sont disponibles dans les ressources (30 - 31) ainsi

que sur le lien du reportage (21) diffusé sur M6 avec l'intervention d'Antoine Poupinel, propriétaire de la Cueillette de Torfou, en Essonne.

La journée nationale du don

Cette journée créée par SOLAAL en 2015 permet de réunir les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires autour d'une démarche solidaire. L'objectif est de mobiliser les acteurs du monde agricole, sur tout le territoire, autour d'une démarche de solidarité.

Participer à cette journée permet, pour l'agriculteur, de valoriser son activité, de faire connaître son métier et être initiateur du projet dans sa région avec une visibilité nationale. C'est aussi l'occasion d'être porteur de solidarité et de lutte contre le gaspillage en développant un réseau local solidaire.

En 2015, ce sont quarante actions qui ont eu lieu dans toute la France autour du 17 septembre 2015 et qui ont permis de valoriser la solidarité agricole ; et ce malgré la crise importante que connaissent aujourd'hui les différentes filières. Les produits donnés à l'occasion de cette mobilisation ont été distribués à des associations d'aide alimentaire. Des articles dédiés à la promotion de cette journée sont disponibles sur le site de SOLAAL (10).

Journée de formation Résolia

SOLAAL a organisé, en partenariat avec la chambre d'agriculture de Bretagne, la première édition de la formation : « Comment encourager le don agricole au niveau local et créer un relais SOLAAL ». (22) Au programme : des ateliers, mais aussi des rencontres sur le terrain avec des producteurs-donateurs, une association d'aide alimentaire, un pôle d'insertion, un transporteur et l'ADEME.

Expérimentation d'une chaîne du don innovante en Bretagne

Le relais SOLAAL de Bretagne est à l'initiative d'une chaîne de solidarité (23) qui inclut des agriculteurs, un transporteur, un fabricant d'emballages et des ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail). Tout part d'une expérimentation réussie en 2015 avec Jean-Michel Piot, agriculteur et donateur de 17,5 tonnes de pommes de terre, transportées par le département logistique de Carrefour, pour être ensuite distribuées à des associations d'aide alimentaire.

En 2016, Jean-Michel Piot réitère l'opération en proposant 10 tonnes de pommes de terre. Cette fois, il est entouré de nouveaux acteurs qui vont participer à la réalisation du don avec notamment Nicolas David, arboriculteur, avec 8 tonnes de pommes. C'est ainsi que les produits de ces agriculteurs sont transportés jusqu'aux ESAT de Vitré et Saint-Symphorien, situés à proximité. Les personnes accueillies dans ces établissements trient les produits et les mettent dans des cagettes données par le fabricant Norman Emballages. Les cagettes sont ensuite transportées par Carrefour depuis les ESAT vers leur plateforme de distribution du Rheu. Les associations d'aide alimentaire, qui viennent déjà collecter des produits donnés par l'enseigne, peuvent ainsi récupérer les produits donnés par ces généreux agriculteurs.

Animation du relais Normandie par un agriculteur

En Normandie c'est un agriculteur qui anime le relais, Jean-Michel Hamel, secrétaire général de la FRSEA de la Manche. Le relais a été inauguré le 16 novembre 2015 et les producteurs locaux ont souhaité marquer l'inauguration du relais par un don de 300kg de légumes qui ont été distribués aux Restos du Cœur et aux Banques alimentaires. Le témoignage de l'engagement de Jean-Michel Hamel est accessible sur le site de Solaal (**32**).

Opérations de glanage solidaire

SOLAAL a co-construit il y a un an, un projet de glanage avec l'Union départementale des associations familiales du Loiret, l'UDAF 45 (<http://www.udaf45.com>). Celle-ci propose à des volontaires de la région de participer à des actions de glanage. Les produits récupérés dans les champs sont non commercialisables, parce que mal calibrés. Ces produits sont par la suite, donnés à la Banque Alimentaire locale.

Reportage M6 « Anti gaspi : Les chefs contre attaquent »

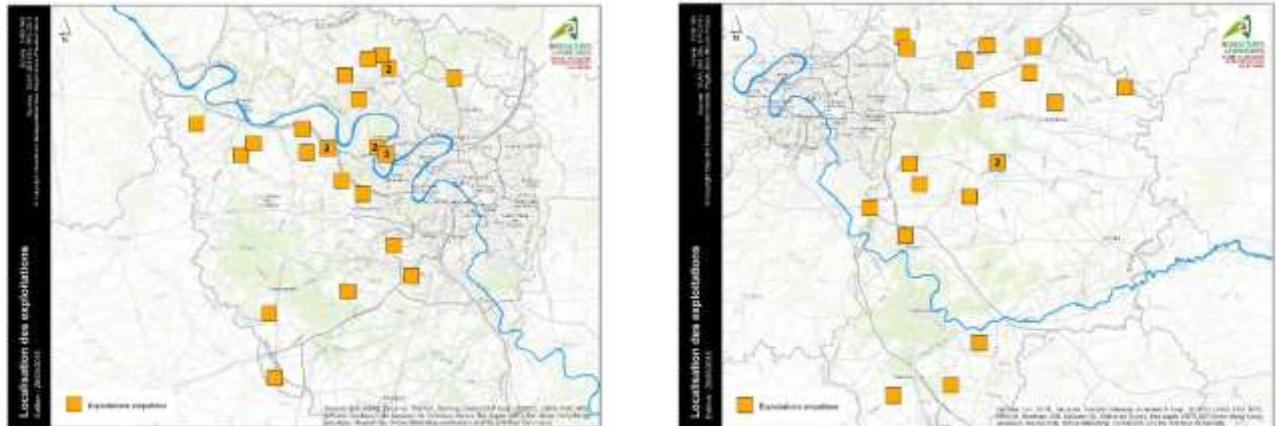
Le 7 octobre 2014, Jean-Claude Guehennec, maraîcher en Ile-de-France, a été interviewé par Cyril Lignac pour l'émission de cuisine « Anti gaspi : Les chefs contre attaquent ». Il lui explique pourquoi il a parfois des pertes au champ (video (**25**) curseur sur 1 :04 minute). L'émission a pour objectif de faire connaître au grand public les aléas auxquels sont confrontés les producteurs mais aussi tous les acteurs de la chaîne alimentaire.

3. Méthodologie de l'enquête

Note : un support de présentation de l'étude diffusable est présenté en **annexe 3**.

3.1 Typologie des agriculteurs

Après le recueil d'information sur le contexte de l'étude, les Chambres d'Agriculture ont identifié une liste de producteurs de fruits et légumes à contacter. Ces agriculteurs sont répartis sur l'ensemble du territoire : 19 agriculteurs en Seine et Marne, 7 en Essonne, 16 dans les Yvelines, 9 dans le Val d'Oise et 1 dans le Val-de-Marne.



Pour constituer l'échantillon des 47 agriculteurs nous nous sommes accordés sur les critères ci-dessous afin que les profils soient autant que possible homogènes et représentatifs de l'agriculture en Ile-de-France.

Les fortes intempéries de juin 2016 n'ont pas permis d'étendre plus largement cette enquête.

L'étude ne permettait pas d'obtenir une représentativité exhaustive des agriculteurs présents sur le territoire. Des choix ont dû être établis en privilégiant notamment des profils d'agriculteur homogènes répartis sur l'ensemble du territoire. Les distributions visées sont au détail ou en gros et concerne une large gamme de produit.

Dans le choix des productions, nous avons mis en avant celles qui nous semblaient les plus compatibles au don telles que :

- les pommes et les poires car les fruits sont stockables, de longue conservation, et qu'ils constituent déjà une ressource utilisée par les associations,
- les légumes de conservation comme les pommes de terre et les carottes pour les mêmes raisons,
- les légumes à croissance rapide comme la salade et le radis ou plus lente comme le poireau et l'oignon car les risques de surproduction sont possibles.

Il a été aussi intéressant d'élargir notre enquête à des productions tels que les fruits rouges, les champignons, les légumineuses.

Nous avons aussi souhaité questionner des producteurs autour de plusieurs modes de commercialisation (directs et indirects) dont des producteurs présents au Carreau du MIN de Rungis et des fermes-cueillettes franciliennes. Les agriculteurs qui vendent leurs productions à Rungis sont confrontés à une clientèle en principe plus exigeante – ce qui suppose des

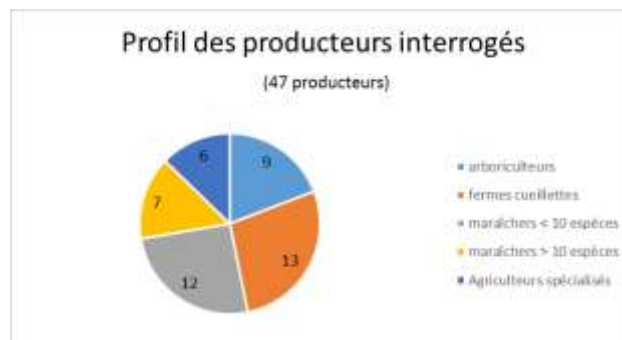
écarts de tri plus importants. Néanmoins, le MIN est une plateforme intéressante et incontournable pour plus de 80 producteurs franciliens.

Nous avons sélectionné un grand nombre des fermes-cueillettes car ces exploitations, ouvertes au grand public, sont donc en principe aisément compatibles pour des opérations de « don au champ ». C'est aussi un modèle agricole assez atypique et développé dans la région. Leurs ventes sont fortement dépendantes des variations d'affluence de la clientèle.

Par ailleurs, nous avons également souhaité interroger des agriculteurs en agriculture biologique pour pouvoir comparer leurs situations à celles d'agriculteurs qui produisent de façon conventionnelle et, pour essayer de faire également une comparaison entre les agriculteurs produisant sur des surfaces différentes, de moins de 10 hectares à plus de 30 hectares.

Ci-contre le descriptif des agriculteurs enquêtés :

- 9 arboriculteurs
- 12 maraîchers produisant plus de 10 espèces
- 7 maraîchers produisant moins de 10 espèces
- 13 fermes-cueillette (maraîchage et arboriculture)
- 6 agriculteurs spécialisés dont producteurs de pommes de terre, haricots vert industriel, carottes 5ème gamme, légumineuses, fraises, champignoniste



3.2 Mise en place de l'enquête et déroulé

L'enquête a été annoncée par courrier et par communication institutionnelle avec les chambres d'agriculture auprès des agriculteurs avant une prise de contact direct.

Ces éléments ont permis d'introduire l'enquête de manière formelle avant une demande de rendez-vous dans le but de mobiliser plus facilement l'attention des agriculteurs sur un sujet sensible, pouvant être mal reçue en l'absence d'explication. Les contacts directs ont ensuite été soit téléphonique soit en présence physique sur l'exploitation de l'agriculteur.

Les entretiens individuels se sont présentés sous la forme d'un libre échange et se sont déroulés en deux temps. Dans un premier temps, il a été recueilli les expériences passées ou actuelles concernant les pratiques des agriculteurs franciliens lorsqu'ils sont confrontés à des invendus. Dans un second temps, l'échange a porté sur la thématique du don, dans le but de connaître leurs opinions et de les informer sur le contexte des pratiques existantes. Les

entretiens ont duré en moyenne de 10 à 30 minutes pour ceux téléphoniques et jusqu'à 1h00 sur l'exploitation.

La liste des questions qui a servi de fil conducteur aux entretiens est disponible en **annexe 1**. Cette trame a évolué au fur et à mesure des entretiens et a été adaptée à chaque situation. Les éléments du questionnaire ont été totalement ou partiellement abordés en fonction des positions et ressentis des interlocuteurs. L'étude se veut donc plus qualitative que quantitative.

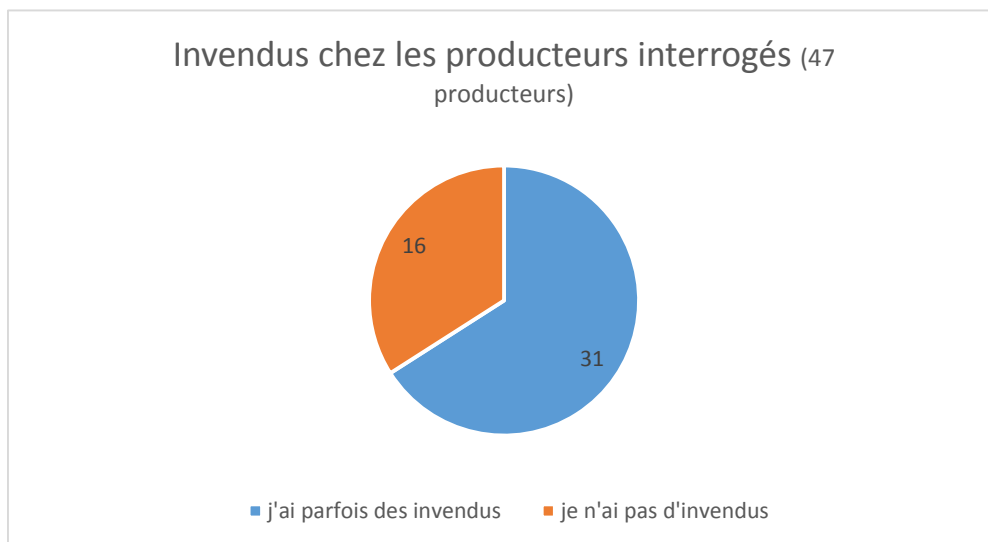
3.3 Résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête sont structurés autour :

- des connaissances des agriculteurs sur la pratique du don avec un focus sur la logistique ;
- des connaissances sur les bonnes pratiques fiscales ;
- des opinions des agriculteurs sur ce type de pratiques avec un focus sur le glanage.

Les résultats présentés sont issus des réponses de tout ou partie des 47 agriculteurs.

3.3.1 Connaissances des agriculteurs sur la pratique du don et focus sur les aspects logistiques



Plus de la moitié des agriculteurs enquêtés déclarent avoir été confrontés aux invendus. Les causes identifiées par les agriculteurs dans ces témoignages sont :

- les impacts climatiques
- les impacts des nuisibles
- une demande de marché insuffisante

- l'abondance de la production.

Ces situations sont courantes en agriculture ce qui laisse penser qu'aucun agriculteur n'est à l'abri d'impondérables. Sur le premier point, les inondations dramatiques en Ile-de-France fin mai 2016 ont détruit la presque totalité des récoltes, voir certaines exploitations situées en bordure de cours d'eau. L'enquête menée en a été affectée et a dû être écourtée. Cette situation a pu aussi biaiser les éléments de réponses obtenues auprès d'agriculteurs de manière tardive.

Le recours à la transformation pour valoriser ces invendus est parfois possible dans leur exploitation. Ceux qui en ont la capacité, telles que les pommes en jus ou d'autres produits en soupes et confitures, peuvent réduire les pertes (en ayant ou non recours à la sous-traitance). Au-delà de la transformation; les agriculteurs expliquent, que, dans ces conditions, ils multiplient les canaux de ventes et qu'ils pratiquent si nécessaire des prix bas pour optimiser l'écoulement des produits en fin de marché.

Quelques agriculteurs – ayant répondu ne pas avoir d'invendus - n'ont pas apporté d'explications complémentaires à cette déclaration. A cela, plusieurs interprétations sont envisageables : l'information peut rester confidentielle car elle est susceptible de porter un jugement sur le travail de l'agriculteur et qu'il ne souhaite pas l'exposer, ou alors, elle n'est pas perçue par lui comme sujet de préoccupation dans son activité. De manière générale, les entreprises agricoles interrogées ne sont pas confrontées à des difficultés récurrentes de commercialisation en raison de l'importance du marché francilien, où l'offre de proximité est très inférieure à la demande. L'intérêt porté à la valorisation d'invendus peut être difficile à appréhender pour les interlocuteurs.

Dans la réalité, les agriculteurs ont tous à minima des produits organiques non commercialisés soit en post-cultures ou en post-récoltes qu'ils ne peuvent pas vendre en l'état ni donner. Ces produits deviennent alors, au mieux du compost : ils ne peuvent pas être considérés comme des pertes alimentaires évitables. Ils n'entrent donc pas dans le sujet de cette étude.

A la question « Avez-vous déjà donné à une association d'aide alimentaire ? », les agriculteurs ont majoritairement répondu « oui ».



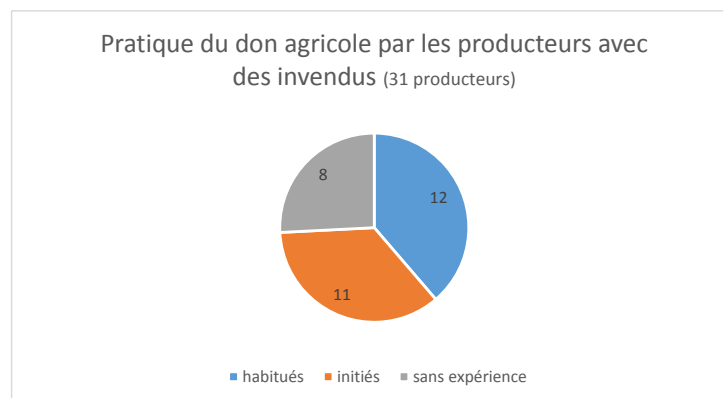
Parmi les 22 agriculteurs qui n'ont jamais donné à l'aide alimentaire, **2 agriculteurs distribuent leurs surplus aux adhérents des AMAP** qu'ils fournissent et **2 agriculteurs**

donnent de manière altruiste à l'occasion d'événements caritatifs (ex. Téléthon). Il convient ainsi de retenir que 29 agriculteurs ont eu recours au don dans le but de valoriser leurs produits.

De ce fait, ce sont 18 agriculteurs parmi les 47 interrogés qui n'ont, en réalité jamais fait un don ; dont 13 qui ne se considèrent pas concernés, 4 qui n'ont jamais pensé à donner lorsqu'ils en avaient l'occasion et 1 qui ne souhaite pas donner à l'aide alimentaire.

Quand les agriculteurs ne donnent pas, ils valorisent par le broyage de la récolte au champ ou par la mise en compost des produits non commercialisés en vue d'amendement de leurs terres. Cette action n'est pas ressentie une pratique contre-productive en matière agricole bien qu'elle ne soit pas en première position dans la hiérarchie des bonnes pratiques alimentaires de la loi « Garot ».

Le graphique ci-contre propose une typologie des agriculteurs interrogés d'après leurs pratiques et expériences du don.



Les agriculteurs « habitués » au recours au don

Sur les 12 agriculteurs 8 sont des fermes-cueillette, 3 sont maraîchers et 1 est arboriculteur. Ils pratiquent le don régulièrement (connaissent et y ont recours naturellement).

6 fermes cueillettes accueillent les associations vers le mois de novembre, après la fin des récoltes annuelles. Les associations peuvent récolter les fruits et légumes qui sont restés au champ s'il y en a : pommes, poireaux, oignons, pommes de terre, etc.

Les 2 autres fermes-cueillette pratiquent le don pendant la saison : la première **cueillette fait participer ses clients au don**. En période d'abondance de productions, une association se déplace le lendemain des récoltes pour récupérer les produits cueillis en excédent la veille par la clientèle. Un article sur cette initiative a été rédigé par SOLAAL (33). La seconde cueillette a la particularité de dédier **1 à 1.5 hectares de pommiers tous les ans pour une association**. Le producteur renouvelle son verger chaque année en pratiquant sa culture sous rotation. Les dons peuvent représenter alors 60 tonnes de pommes et il est rare que l'association puisse récolter l'ensemble de cette production.

La pomme de terre est une production qui est souvent donnée, pour la même raison que la pomme : la production peut être, certaines années, abondante et elle se conserve aisément. Ainsi 2 maraîchers donnent, selon les années, des pommes de terre ou des pommes.

Un maraîcher a fait des dons de concombres, de courgettes et de salades en 2015, la vitalité de ses cultures ayant dépassé momentanément ses capacités de ventes. A noter la contrainte de récolte pour maintenir la productivité des cucurbitacées (quantité estimée du don : 300 kg de courgette, 500 kg de concombres, 200 salades).

Autre témoignage : en cas de trop forte croissance (aléas climatiques), un maraîcher donne régulièrement des radis et parfois des poireaux en fin de saison.

Enfin, un arboriculteur donne depuis plus de 30 ans à un même organisme caritatif les pommes issues de ses écarts de tri ainsi que différents fruits qui ne sont pas récoltés en fin de saison, des cerises notamment.



Les agriculteurs « initiés » à la pratique du don :

Dans cette catégorie ont été regroupés 11 agriculteurs qui donnent de manière ponctuelle, non régulière ni continue ou encore qui ne se sont que récemment approprié la démarche (connaissance ou expérience partielle de la démarche).

Trois agriculteurs déclarent avoir donné une fois : l'un a donné des pommes suite à la grêle (aléas climatiques), un autre a donné 7 tonnes de pommes de terre avant de se convertir en production biologique pour vendre en AMAP (changement de modèle économique de production) ; enfin, un producteur a donné des haricots verts frais suite à un refus de palette chez sa clientèle.

Un arboriculteur a donné pour la première fois suite à cette enquête. Il avait un surplus exceptionnel entre 15 et 20 tonnes de pommes et a saisi cette occasion pour les donner et être, en outre, aidé.

6 agriculteurs ne donnent pas ou plus régulièrement depuis quelque temps car les associations avec lesquelles ils travaillaient ne sont pas intéressées pour récolter au champ ou encore parce que les associations n'ont pas été satisfaites des produits précédemment donnés. Aujourd'hui, ils donneraient volontiers mais ils sont dans l'attente de la reprise de contact d'une association en mesure de s'adapter à leurs contraintes.

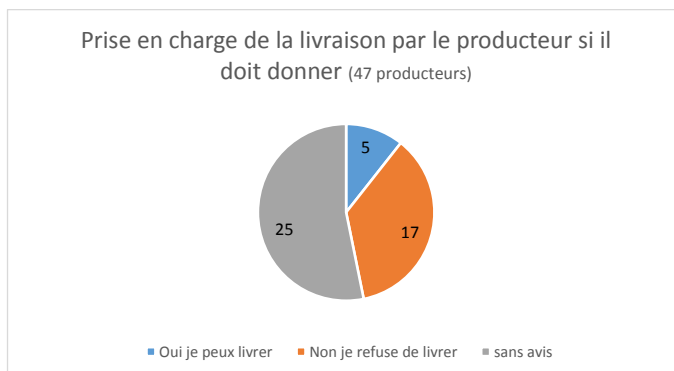
Enfin, une productrice donne parfois des carottes auprès d'une association. Elle souhaiterait étendre ses dons aux navets et aux courges mais ces productions ne trouvent pas de place chez son contact.



Les agriculteurs sans expérience du don :

9 agriculteurs n'ont jamais donné et sont sans expérience pour plusieurs raisons : 1 producteur n'est favorable à la démarche, 1 utilise ses invendus pour faire un couvert végétal ou nourrir le bétail (légumineuses), 1 a été sollicité par une association mais elle n'est jamais venue récolter et 5 agriculteurs n'avaient jamais pensé au don.

Focus sur la logistique des démarches de don en Ile de France :



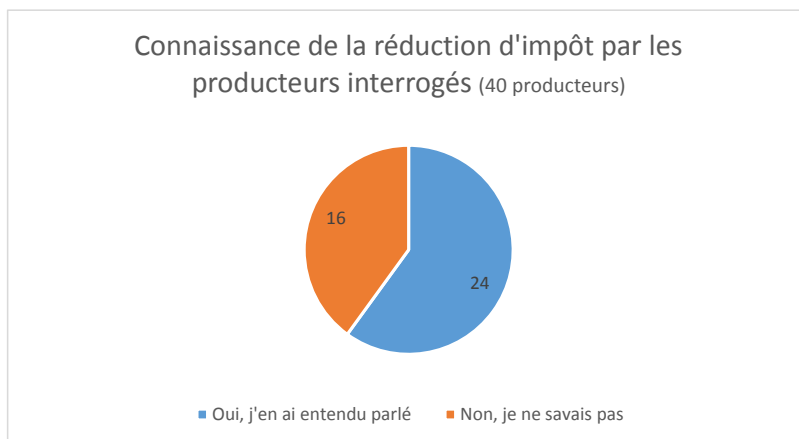
Sur l'ensemble des agriculteurs interrogés, quelques agriculteurs acceptent le principe d'un investissement supplémentaire en assurant la livraison des récoltes à l'association. Dans la pratique, 2 agriculteurs seulement le font. Dans la grande majorité des cas, il importe que l'association et l'agriculteur conviennent d'un mode de retrait à la charge de l'association.

La logistique du don a néanmoins rarement été abordée avec l'ensemble des producteurs interrogés et c'est pour cette raison que le graphique ci-joint prend en compte de nombreux de « sans avis ». Les producteurs semblent davantage accepter le glanage au champ que la prise en charge de la livraison même si ils ont la possibilité d'intégrer cette charge (temps de récolte, conditionnement, stockage et de livraison) à leur avantage fiscal.

Ce constat souligne l'importance qu'occupe la question logistique dans la réussite du don.

C'est à l'association que revient généralement la charge de cette tâche. Or les moyens logistiques et de main d'œuvre des associations franciliennes ne le permettent souvent pas.

3.3.2 Connaissances des agriculteurs sur les pratiques fiscales du don



La réduction d'impôt fait partie des avantages financiers liés au don. C'est un droit que seuls 24 agriculteurs interrogés déclarent connaître.

Leur connaissance est néanmoins limitée car elle porte sur le principe sans connaissance du détail des modalités de calcul et de mise en œuvre. Ceux qui connaissent le mieux cet avantage sont les agriculteurs qui ont été sensibilisés et informés par les associations auprès desquelles ils ont donné.

Règlementairement, les agriculteurs doivent déclarer leurs dons sur la base d'un coût de production ou prix de revient. Lorsqu'ils ne connaissent pas ce coût, deux attitudes ont été rencontrées. Celle de ceux qui renoncent simplement à leur avantage et celles de ceux qui se réfèrent aux mercuriales et « par sécurité », déclarent un montant inférieur. En cas de contrôle de fiscal, cette pratique ne serait pas tolérée car la valeur du marché ne correspond pas au coût de revient du don, même si la valeur retenue est parfois inférieure. L'agriculteur risque d'être doublement sanctionné, sur la mauvaise pratique fiscale d'une part, et d'autre part sur la perte supplémentaire qu'il s'est infligée en minorant encore plus la valeur de son bien. En revanche, suite à un don, les agriculteurs rencontrés conservent tous correctement un document justificatif, soit une attestation de don soit une facture affichant un montant nul (prix avec une remise dans le cadre d'un don de 100% par exemple) réalisés en double exemplaire.

Ceux qui ne se sont jamais renseignés pensent que la déclaration est une procédure administrative supplémentaire contraignante. Pour beaucoup d'entre eux, leur métier porte déjà sur une gestion administrative qui s'alourdit. Ils en ressentent donc un a priori négatif.

Par ailleurs, beaucoup d'agriculteurs se situent en-dessous de la tranche d'imposition la plus basse : ils ne payent donc pas d'impôt. Il a été constaté ici une méconnaissance des possibilités de report de la réduction sur les 5 exercices suivants. Cet argument est très important pour l'image de la pratique et doit donc être mis en avant lors des sensibilisations.

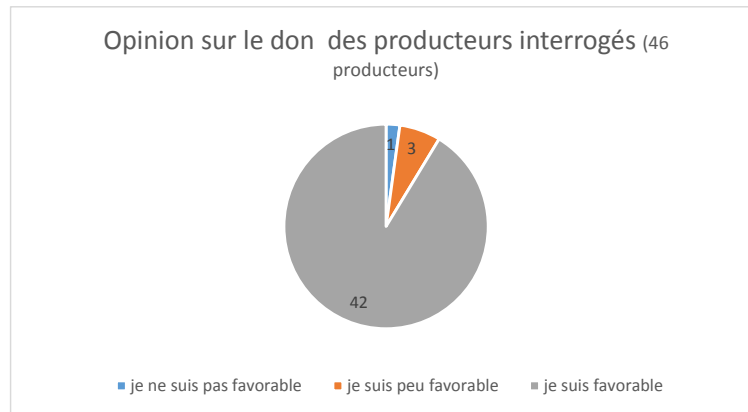


Les agriculteurs qui déclarent leurs dons apprécient cette contrepartie financière mais ne considèrent pas ce retour comme une condition nécessaire au déclenchement de l'acte.

La réduction d'impôt est majoritairement jugée peu intéressante. Certains ne payent pas d'impôts ou bien leurs dons pèsent très peu dans leur chiffre d'affaires annuel, au point de juger que la déclaration n'en vaut pas la peine, voire que cela constitue une contrainte supplémentaire. Ces agriculteurs ne sont pas preneurs de plus d'informations sur ce sujet.

Ainsi l'avantage de la réduction d'impôt – certes potentiellement intéressant - pèse moins que la contrainte logistique du don, l'avantage économique généré ne compensant pas cette difficulté. Les agriculteurs donnent volontiers de manière totalement désintéressée.

3.3.3 Retours d'opinions au regard du don et de ses pratiques, focus sur le glanage



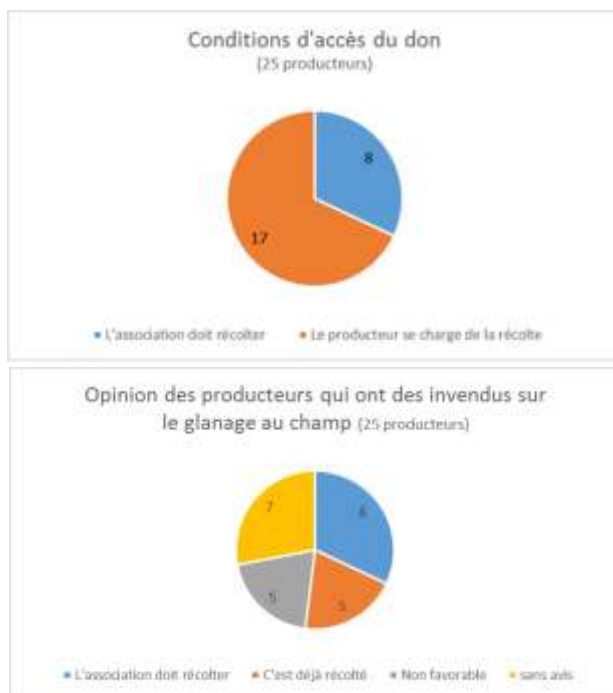
L'étude révèle que 91% des producteurs interrogés sont favorables au principe du don alimentaire soit 9 agriculteurs sur 10. Ce retour est très souvent accompagné de commentaires sur l'intérêt de « donner plutôt que de jeter ». Les producteurs sont en effet très attachés à valoriser leurs productions car elles sont le fruit de leur travail. Ainsi la majorité des producteurs partagent les mêmes valeurs : « de bon cœur » ; « mieux que de jeter » ; « je ne supporte pas de jeter » ; « je le fais gratuitement ».

Néanmoins, 4 producteurs ne sont pas favorables au don, dont 1 y est radicalement opposé, convaincu que le don n'est pas bénéfique à l'économie agricole. Les autres producteurs s'interrogent simplement sur les limites de l'aide et les abus qui pourraient en découler. Les termes employés pour décrire ces aspects sont : « assistanat » ; « ils n'ont qu'à travailler » ; « toujours donner plus ». Enfin parmi les agriculteurs favorables, une part s'interroge malgré tout sur les dérives de la pratique : « il ne faudrait pas que ça se retourne contre moi », « acheter moins », « profiter », « il ne faudrait pas que je sois seul à donner ». Ainsi ces propos confirment que cette pratique est source de craintes en partie liées au manque de lisibilité du devenir du don, de son encadrement économique, et des informations erronées qu'il pourrait donner sur la qualité du métier du donateur.

Le monde associatif de l'aide alimentaire semble être peu connu par les agriculteurs car les oppositions enregistrées sont rarement accompagnées d'une critique basée sur l'expérience personnelle des agriculteurs. Les producteurs connaissent mal le rôle des associations, ce qu'elles font et quels sont les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

L'enquête révèle que les agriculteurs souhaitent volontiers en apprendre d'avantage : « Qu'est-ce que la Banque Alimentaire ? » « Qui sont les bénéficiaires ? » « Comment savoir que l'association est sérieuse ? », « je peux donner pour les fêtes par solidarité ? » Etc.

Focus sur les pratiques de glanage et l'accessibilité aux produits



Parmi les opinions **défavorables**, 2 agriculteurs s'opposent fortement à la pratique car ils jugent que leurs activités ne sont pas adaptées à l'accueil d'un public non professionnel et peuvent engendrer des accidents sur les personnes et sur les structures de l'exploitation. Pour 3 autres, ils jugent plus simple de récolter que d'organiser un glanage pour la quantité donnée ou par rapport à leurs organisations internes et au type de produit à récolter (cas des récoltes fortement mécanisées).

Concernant les avis **favorables** (bleu sur le graphique), 6 fermes-cueillettes et 2 maraîchers souhaitent que l'association récolte au champ. Ils sont favorables à accueillir du public car ils veulent donner de bon cœur mais ne veulent pas prendre en charge la récolte pour diverses raisons.

Parmi les avis neutres ou les avis « non concernés » certains producteurs ne donnent que des pommes de terre et des pommes récoltées (souvent en fin de saison de commercialisation dans le cadre de renouvellement de stock).

Il est constaté que les agriculteurs, qui connaissent peu le monde de l'aide alimentaire, sont également ceux qui se sentent gênés par la pratique du « glanage ». Alors que certains agriculteurs acceptent de faire du don au champ, d'autres s'y opposent. Les oppositions sont dues à l'absence de références réglementaires claires et l'inexistence de bonnes pratiques sur la pratique. Ce manque de clarté nourrit les inquiétudes des professionnels agricoles : « le glanage peut-il être perçu comme du travail dissimulé ? Comment m'assurer que les éventuels

accidents ne me soient pas répercutés ? » Ces craintes ont été rapportées en novembre 2014 lors d'une émission sur le gaspillage alimentaire par Monsieur Jean-Claude Guehenec. (25).

Pour que la pratique puisse s'opérer dans de bonnes conditions, SOLAAL propose aux acteurs une convention de glanage pour encadrer la pratique. Cette convention met l'accent sur les obligations de l'agriculteur et de l'association afin que l'opération se déroule sans incidence.

3.4 Limites et commentaires sur l'enquête

Comme nous l'avions supposé, de nombreux commentaires étaient difficilement exploitables. Les agriculteurs ont du mal à chiffrer leurs pertes et les dons comme l'indique leurs réponses : « 1 ou 2% d'invendus », « je ne sais pas », « pas d'invendus », « peut-être plus de la moitié », « parfois plus de mille bottes de radis », « moins bonnes ventes pendant les vacances scolaires », « après le marché du samedi midi », « **mois d'août** », « quelques pommes et poires tâchés », « pommes de terre germés », « 20 tonnes de pommes », « une caisse », « refus palette », « **au champ** », « 200kg de courgettes », « **pommes en fin de saison** », « poireaux et radis en période de mauvaises ventes », « **en petite quantité** », etc.

La typologie des produits donnés est variée : pommes, poireaux, oignons, pommes de terre, concombres, courgettes, radis, carottes, haricot vert, tomates, cerises...

La typologie de certains métiers permet cependant d'avancer certaines remarques :

Fermes en cueillette

Les témoignages des fermes en cueillette confirment que le don peut exister de manière récurrente sans perturber l'activité des exploitations (33). Pour les autres fermes n'exerçant pas l'activité cueillette, les expériences ont été occasionnelles et plus éphémères..

Arboriculteurs

Le témoignage de l'agriculteur qui a pratiqué le don après un épisode de grêle montre que cette pratique peut être systématisée même si elle n'est pas régulière.

Le don est aussi une solution d'urgence pour le producteur qui n'est pas parvenu à écouler sa production à temps quelle que soit la raison.

Le don est alors être très ponctuel mais néanmoins fort apprécié par les producteurs qui préfèrent valoriser les grandes quantités d'un travail qui n'aurait pas d'autres débouchés. Les producteurs de pommes sont en manière générale concernés par les invendus une année sur deux (en 2016, contexte de l'embargo russe). Les surproductions sont valorisées souvent en jus, le don n'intervient alors qu'après une première valorisation alimentaire sous la forme de produit agricole ou de produits transformés.

Maraichers

Une grande diversité de produits peut faire l'objet de dons bien que la pomme de terre soit certainement la production la plus donnée à cause de sa conservation.

3.5 Eléments d'analyse : un potentiel certain mais limité en Ile-de-France

Les échanges avec les agriculteurs nous permettent d'identifier des opportunités de mettre en avant les principaux points positifs et négatifs les plus pertinents. Grâce aux témoignages recueillis nous pouvons identifier des opportunités pour le don.

Tableau de synthèse

POINTS POSITIFS	FREINS ET MARGES DE PROGRES
<p>La pratique du don est courante :</p> <p>L'étude a révélé que le don existe déjà chez les agriculteurs, qu'il soit ponctuel ou récurrent. Il trouve son origine dans la générosité des chefs d'entreprise et dans l'engagement d'agriculteurs soutenant des actions qu'ils jugent socialement convaincantes.</p> <p>Lors de l'enquête, un agriculteur nous a sollicités afin de l'aider à donner ses surplus de pommes (15 tonnes de pommes). Cela nous a permis de nous approprier la démarche avec un cas concret et de se rendre mieux compte du fonctionnement et des contraintes du monde associatif qu'il faut réussir à concilier avec ceux du monde agricole</p> <p>Le glanage existe :</p> <p>Les agriculteurs sont majoritairement favorables au don au champ malgré le fait que cette pratique soit stigmatisée.</p>	<p>Le don est un sujet sensible :</p> <p>Même si la majorité des agriculteurs interrogés ont déjà pratiqué le don, le sujet est à aborder avec précautions. Il faut bien comprendre que la première fonction de l'agriculteur est certes de nourrir les hommes mais avant tout d'être rémunéré pour son travail.</p> <p>Le don n'est pas un sujet de conversation au sein de la profession. De plus, la profession est fragilisée sur le plan économique et environnemental ; il est donc nécessaire d'aborder « les pertes agricoles » avec un angle d'approche approprié.</p> <p>Méconnaissance de la pratique :</p> <p>Il est nécessaire d'apporter des informations règlementaires pour que la pratique ne pose pas de futurs problèmes chez les donateurs notamment en ce qui concerne la réduction d'impôt (calcul du prix de revient) et sur le glanage (assurance des biens et des personnes, droit du travail).</p> <p>Des opportunités :</p> <p>De nombreuses ressources ne sont pas exploitées. Bien que les surplus ne soient pas prévisibles, il y a des agriculteurs pour qui le don n'est pas un recours connu ou envisagé.</p> <p>La logistique du don :</p> <p>C'est un frein majeur en Ile-de-France : les moyens des associations sont limités, le temps dédié aux livraisons (trafic routier) complexifie les échanges et les agriculteurs se déchargent de la logistique car ce n'est pas une tâche pour laquelle ils sont suffisamment rémunérés.</p>

--	--

POINTS NEGATIFS	Eléments de réponse
<p>Limites quantitative et géographique :</p> <p>La quantité et l'accessibilité sont des facteurs à prendre en compte. Selon la capacité d'absorption de l'association mais aussi selon sa situation géographique par rapport au donateur, le rapprochement ne pourra se faire.</p> <p>Ces contraintes génèrent alors des refus qui deviennent frustrants pour les agriculteurs qui souhaiteraient donner.</p> <p>Récolte au champ par l'association :</p> <p>Dans de nombreux cas, le don ne se pratique que si une association s'organise pour venir récolter au champ. Ce constat est valable pour les fermes-cueillette qui ne sont pas en mesure de prendre en charge la récolte mais aussi pour les exploitations agricoles classiques. Ainsi trois fermes-cueillette ont déjà donné plusieurs fois par le passé mais, le partenariat n'ayant pas été durable, elles ne font plus de dons. C'est aussi le cas de trois agriculteurs « classiques » dont l'un n'a jamais eu l'occasion de donner. Malgré son attitude volontariste, aucune des associations - qui l'avaient pourtant sollicité auparavant - ne se sont déplacées pour récolter.</p> <p>Incompatibilité offre-demande :</p> <p>Une agricultrice dans son témoignage a fait remarquer que l'association à qui elle donne ne veut que des carottes. Lorsqu'elle propose des navets ou des potirons, l'association n'est pas intéressée. Ce sont donc des produits qui pourrait profiter à d'autres et qui aujourd'hui sont compostés.</p>	<p>Renforcer le partenariat de proximité</p> <p>Améliorer les moyens de collecte des associations</p> <p>Améliorer le nombre de bénévoles au sein des associations</p> <p>Renforcer les synergies et les collaborations entre associations pour s'échanger les offres et limiter les refus</p> <p>Regrouper des produits Mutualiser la logistique</p>

<p>Pratique non systématique :</p> <p>Deux arboriculteurs qui y sont favorables expliquent qu'ils n'ont jamais pensé à faire un don alors qu'ils le pourraient certaines années. Deux autres agriculteurs seraient aussi favorables et n'ont jamais donné.</p>	<p>Mieux informer les agriculteurs</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

L'ensemble de ces éléments présente **un potentiel réel mais limité** pour le recours au don agricole en Ile-de-France.

4. Propositions d'actions et recommandations

Les propositions présentées ont pour objet d'alimenter les réflexions pour une évolution favorable du don agricole en Ile-de-France .

4. 1 Perspectives à court et moyen terme en Ile-de-France

En plus d'actions dédiées déjà existantes qui demanderaient à être plus valorisées comme la **Journée Nationale du don agricole**, de nombreuses occasions se présentent dans l'agenda francilien pour poursuivre le travail d'information et de structuration des dons sur le territoire. L'idée est d'intégrer la thématique du don dans des outils de communication existants sans avoir à en créer de nouveaux afin de ne pas perturber les messages . Quatre événements à court terme semblent opportuns.

Les résultats du projet sur la mutualisation logistique du don en Ile-de-France

Dans le cadre de l'appel à projets régional 2014 du PNA, la DRIAAF soutient un projet porté par l'association ReVIVRE Île de France dont les missions sont présentées sur le site internet de l'association (<http://association-revivre.fr>). Les résultats de cette étude doivent permettre de trouver des solutions innovantes en termes de logistique du don en Ile-de-France dans le but d'améliorer l'approvisionnement de denrées aux plus démunis.

En parallèle, l'association a lancé un projet appelé Tournée villages qui est issu du constat qu'il existe en Ile-de-France des déserts géographiques où des personnes ayant droit à l'aide alimentaire sont isolées de toutes associations d'aide. ReVIVRE a pour projet de pérenniser une opération consistant à livrer un panier de fruits et légumes chaque semaine aux personnes de ces zones rurales. Le projet est en expérimentation en Essonne, secteur géographique de l'association (24). Un appui de cette initiative permettrait de mener une expérimentation avec des agriculteurs locaux pour constituer ces paniers repas.

La conférence sur le glanage organisée par France Nature Environnement

Le mardi 4 octobre 2016, France Nature Environnement (FNE) organisait une conférence sur le glanage agricole et sur les nouvelles formes de glanage qui émergent comme le glanage urbain. Cette conférence a été l'occasion de mettre l'accent sur les enjeux du glanage. L'un

de ces enjeux en agriculture est de mieux l'encadrer afin de lever les appréhensions que peuvent en avoir les différents acteurs.

Cette conférence fait suite à l'étude de l'association FNE dont le rapport est disponible sur leur site. (15).

L'étude a fait l'objet d'une enquête auprès de 13 porteurs d'initiatives, afin d'apporter un éclairage sur le fonctionnement de ces modèles et de repérer des pistes de développement. La carte de tous les porteurs d'initiatives est disponible page 15 du rapport d'étude. FNE s'est appuyé sur l'expérience de deux projets localisés en Ile-de-France ou à proximité : celui des confitures rebelles (<http://www.confituresrebelles.com/>) qui a pour objectif de récupérer des fruits non commercialisés et de les transformer en confitures et celui de l'association vie et paysage (<http://www.vie-et-paysages.org/>) qui s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en mettant en place un réseau de glanage.

D'autres associations ont fait l'objet de cette enquête tel que le CIVAM Ardèche qui est engagé en faveur du glanage ou des organismes à but éducatif comme Vacances-loisirs. Il est ainsi intéressant de constater que le cœur d'activités de ces associations est différent mais que toutes s'attachent à lutter contre le gaspillage alimentaire. (A noter la participation à la conférence de Dorothee Briaumont de l'association SOLAAL, de Bernadette Loisel animatrice du relais SOLAAL en Bretagne au sein de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine)

Le Comité régional de l'alimentation

Le CRALIM (<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Comite-regional-de-l-alimentation>) peut être l'occasion pour la DRIA AF de présenter aux associations caritatives les orientations de la politique d'alimentation pour l'aide alimentaire. Les éléments de cette étude donnent l'opportunité de renseigner les associations sur les réalités de l'agriculture francilienne. Le but serait alors d'inciter les associations à s'intéresser d'avantage aux dons agricoles et sur leurs conditions d'accès. Une action de ce type de manière récurrente permettrait aux parties prenantes de « l'aval » de se rapprocher d'une source intéressante d'approvisionnement en produits frais et d'avoir une action coordinatrice sur les nouvelles initiatives portées dans ce secteur.

Expérimentations locales par des organismes de promotion agricole

Cette étude initiale établit une première approche de la situation du don agricole en Ile-de-France et elle a vocation de faciliter l'accès à la thématique d'autres organismes de valorisation du terroir agricole. Ce pourrait être une des actions de Terre et Cité dont le rôle est de promouvoir l'agriculture sur le Plateau de Saclay. L'association souhaite s'interroger sur les pratiques de diversification des agriculteurs au sein de son territoire. Dans ce contexte, un volet sur les invendus agricoles et leur valorisation par le don alimentaire pourrait exister au sein d'un panel d'outils d'appuis techniques. L'association fait partie du programme LEADER

(Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) programme européen destiné à soutenir des projets "pilotes" en zones rurales. Cinq autres organismes en Ile-de-France sont concernés ce programme LEADER pour la période 2015-2020 :

- Sud Seine-et-Marne porté par le Pacte Sud 77
- Terres de Brie porté par l'Office du tourisme de la Ferté-Gaucher
- Plateau de Saclay porté par l'association Terre et Cité
- Gâtinais français porté par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français
- Seine-Aval porté par l'association pour un développement agricole durable en Seine Aval (ADADSA)

Sans être exhaustif, nous pouvons citer également l'APPVPA comme acteur potentiel (Association Patrimoniale de la Plaine et Versailles et du Plateau des Alluets).

L'implication de ces associations locales permettrait de créer une chaîne du don solidaire sur l'ensemble de la région. En raison des contraintes liées à des produits périssables, aux faibles moyens logistiques des associations, au trafic routier d'Ile-de-France encombré, etc. les dons gagneraient à mobiliser des partenaires d'un secteur géographique restreint.

4. 2 Perspectives envisageables à plus long terme

4.2.1 Création d'un relai SOLAAL en Ile-de-France

Lors de la commission Territoires de l'Assemblée Parlementaire des Chambres d'Agriculture (APCA), la chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine a mis en avant les enjeux des missions de SOLAAL en matière de développement durable au niveau économique, social et environnemental. Elle a aussi fait part des enjeux, pour les chambres d'agriculture, à être impliquées au niveau politique et technique dans la lutte contre le gaspillage au côté de SOLAAL.

L'un des objectifs pour un relai SOLAAL consiste à renforcer les dons à l'échelle régionale en accompagnant mieux les agriculteurs qui le souhaitent, et en sensibilisant aux enjeux les parties prenantes en particulier sur la lutte contre les gaspillages, sur la promotion du rôle du métier d'agriculteur, sur l'importance de reconnecter les plus démunis à l'agriculture en leur donnant accès à une alimentation de qualité et notamment de produits frais...

Les relais SOLAAL sont au nombre de 14 en France. Ils sont intégrés à des organismes qui promeuvent l'agriculture et notamment les Chambres d'Agriculture et les Syndicats agricoles. Plusieurs expériences de ces relais régionaux sont reprises sur le site de SOLAAL(26 - 27). Les relais organisent un comité de liaison qui réunit les associations d'aide alimentaire nationales habilitées afin d'apporter de la lisibilité entre les parties prenantes et de faire évoluer les pratiques sur le territoire. Chaque année un bilan des dons est fait et s'accompagne de prises de décision pour atteindre de nouveaux objectifs sur le plan organisationnel.

Animer un tel réseau implique de consacrer du temps à la promotion de la pratique. Sur ce point, Bernadette Loisel qui anime le relai Bretagne, apporte des éléments d'estimation en termes d'investissement (**annexe 2**).

La création sur ce modèle d'un relai en Ile-de-France permettrait d'apporter une réponse aux besoins de coordination et d'impulsion d'autres acteurs du territoire souhaitant s'impliquer dans ces démarches.

Créer un relai SOLAAL implique de s'intéresser aux contraintes actuelles et de réfléchir à une structuration plus efficace des dons. En l'absence d'organisations professionnelles agricoles, ce sont les chambres d'agriculture et leurs adhérents qui sont au cœur de la faisabilité d'un tel projet.

Rappel des enjeux

AVANTAGES	CONTRAINTES
<p>Valoriser économiquement les produits agricoles donnés</p> <p>Reconnecter les personnes démunies à l'agriculture</p> <p>Fournir des produits locaux frais et de qualité aux bénéficiaires démunis</p> <p>Réduire le gaspillage alimentaire et à mettre l'accent sur la vocation nourricière de l'agriculture</p> <p>Accéder à de nouvelles sources de financement sur fonds « déchets », « économie sociale et solidaire », « économie circulaire »</p>	<p>Consacrer du temps au développement du réseau de don en Ile-de-France.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à connaître l'organisation de l'aide alimentaire ; - Organiser les dons et les structurer sur le territoire ; - Etre capable de renseigner sur les avantages fiscaux, les modalités du glanage, etc. - Etre en relation avec SOLAAL, s'informer des actualités, participer à des rencontres, etc.

4.2.2 Animer une information des agriculteurs sur le don

Cette étude fait ressortir un manque récurrent d'informations des agriculteurs sur la pratique du don de produits. Cette situation crée un frein au passage à l'acte et peut conduire à la prise de risques économiques en cas de mauvaise pratique. Elle n'encourage pas à la pratique ou à l'accueil favorable d'échanges sur ce sujet. Il y a véritablement un travail nécessaire à réaliser de sensibilisation pour que les agriculteurs puissent en parler plus librement. La mise en avant d'expériences réussies d'agriculteurs régionaux permettrait de lever pour partie ces difficultés.

Il est important de déterminer les moyens à consacrer à la communication et d'en valider les cibles car, si informer les agriculteurs sur la pratique va de soi ; le fait de rendre publics les dons est une action qui n'est pas unanimement acceptée et partagée au sein de la profession. Certains agriculteurs communiquent aisément avec les médias et le grand public alors que d'autres y sont opposés ; soit par crainte que cela génère un impact négatif sur leur activité soit qu'ils considèrent que le don est une démarche personnelle. Doit-on comprendre que le don est un sujet tabou ? Cette méconnaissance peut effectivement être considérée comme un des freins au don. Pour donner, les agriculteurs doivent prendre connaissance de ce qu'est

l'aide alimentaire, de découvrir qui sont les acteurs concernés et de savoir comment cette aide s'organise pour subvenir aux besoins des personnes démunies sans nuire au marché concurrentiel classique.

4.2.3 Faciliter l'accès à la réduction d'impôt

Depuis sa création, SOLAAL œuvre pour obtenir la possibilité d'une réduction d'impôt pour l'agriculteur qui donne, quelle que soit la filière de production au regard de l'article 238 bis du Code général des impôts. Si cela est désormais possible, il reste des domaines pour lesquels le principe doit encore être acté, par exemple pour les dons de viandes par un éleveur. Par ailleurs, la loi sur le gaspillage alimentaire fait évoluer les réglementations. Ainsi bien que ces décisions législatives dépassent le contexte régional, il est important de se tenir informé des décisions prises par l'Etat d'autant plus que la réduction d'impôt telle qu'elle est actuellement proposée, est pourvue de limites.

La valeur du don doit correspondre au coût de production du bien donné. Or, à moins de cultiver un même produit en masse sur plusieurs hectares ou d'être particulièrement attentif à ce chiffre, les agriculteurs qui cultivent plusieurs productions ne connaissent pas exactement leurs coûts de production. Il est alors difficile de conseiller un agriculteur ignorant son coût de production : de nombreuses exploitations enquêtées sont dans ce cas de figure. Pour que la réduction fiscale soit mise en application avec rigueur, il serait souhaitable de s'appuyer sur une grille de références reconnue par les services de l'Etat. Ainsi il n'y aurait pas d'ambiguïté pour le comptable ou pour le déclarant de la donation au moment de l'établissement de son montant. En l'état, la pratique de cet avantage fiscal peut paraître difficile pour bon nombre d'agriculteurs. SOLAAL milite dans le sens d'une plus grande simplification administrative auprès des pouvoirs publics.

Le taux de l'avantage fiscal n'incite pas suffisamment les producteurs à prendre en charge des actions supplémentaires comme la récolte des surplus et leur livraison. En effet ils pensent que les frais engagés sont supérieurs au montant qu'ils peuvent économiser. Même généreux, la plupart des agriculteurs privilégieront la rentabilité économique au bienfait social. Enfin les limites de la réduction d'impôt ne permettent pas à tous les agriculteurs d'y avoir accès (exploitation à l'équilibre ou déficitaire) et d'aller jusqu'au bout de cette démarche.

4.2.4 Faciliter le glanage au champ par la formation et l'encadrement

Lors de l'étude, la pratique est globalement mal perçue par les agriculteurs et Guillaume Garot, député de Mayenne, en a conscience lorsqu'il explique lors d'une interview donnée à Solaal **(28)** que « les pouvoirs publics devront également proposer des solutions pour un meilleur encadrement du glanage. » Côté associations, le glanage est également difficile à mettre en place. Il n'y a souvent pas assez de bénévoles pour que le glanage soit intégré comme une activité courante de la vie associative ni même assez de moyens pour que l'opération soit régulière. De plus, les bénévoles méconnaissent, de manière générale, le milieu agricole, sont souvent mal équipés et formés pour intervenir au champ et paradoxalement, les plus grandes sources d'invendus des agriculteurs franciliens restent au champ. Permettre le bon encadrement de cette pratique (réglementaire, organisationnel et bonnes pratiques) permettrait de rapprocher culturellement « l'aval caritatif bénévole et l'amont agricole

professionnel » et participerait ainsi à la valorisation de nouvelles ressources. SOLAAL travaille sur ce thème en proposant une harmonisation des échanges autour d'une charte.

4.2.5 Mutualiser la logistique et le stockage

Une solution envisageable pour répondre en partie au problème logistique est la mutualisation des plateformes logistiques entre les associations. Cela permettrait de limiter les refus des associations dus à la distance de l'association par rapport à l'exploitation agricole, d'avoir plus de place et de matériel pour stocker et conserver les aliments collectés et de partager plus facilement les ressources. Cette idée a déjà été proposée suite au diagnostic de l'étude sur les freins et leviers du don des entreprises agroalimentaire en Ile-de-France (16). Elle reste difficile à mettre en place en raison de l'exigence d'indépendance du monde associatif et d'organisations difficilement compatibles. L'étude menée par ReVIVRE sur la mutualisation de la logistique du don apportera peut-être des éléments de réponses à l'avenir.

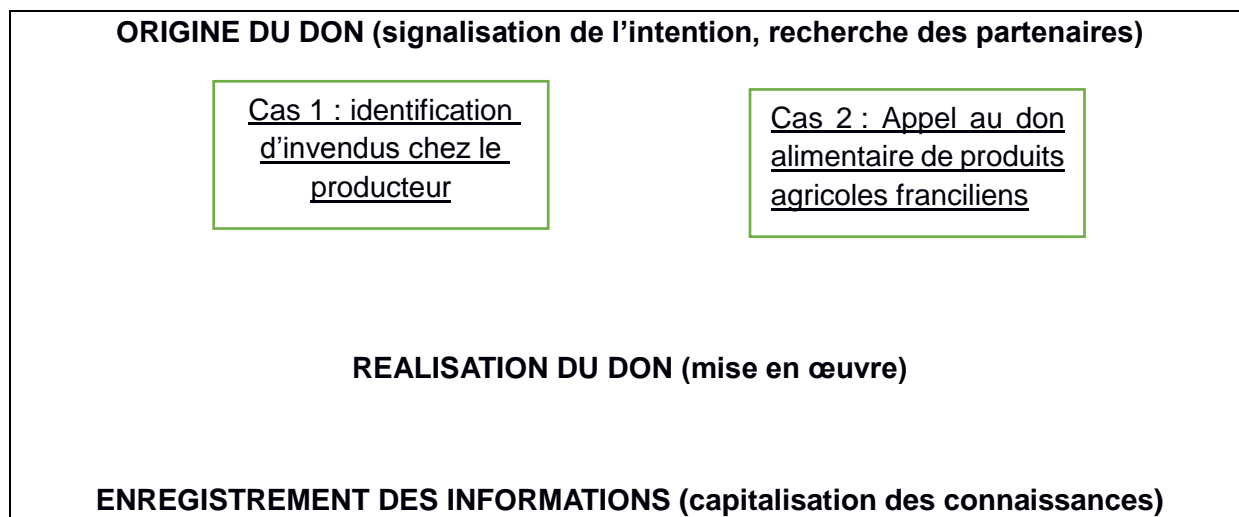
Comme le souligne un agriculteur témoin, les associations qui se présentent disposent de peu de moyens en équipement., Il est obligé, dans son cas, d'accueillir à plusieurs reprises l'association partenaire sur son exploitation car elle ne dispose ni de lieu de stockage suffisant ni de moyens de transport adapté pour un seul échange. Il semble nécessaire, dans ce témoignage, de trouver d'autres lieux de stockage à mettre à disposition des associations pour qu'elles puissent mieux conserver les produits frais et en distribuer davantage.

La mutualisation logistique du don concerne aussi l'amont agricole ou tout intermédiaire de vente. Le MIN de Rungis accueille déjà une association *Le potager de Marianne* qui récupère les invendus des grossistes et l'association *Les Petites Sœur des Pauvres* se déplace au Carreau des producteurs depuis de nombreuses années. Certains producteurs ont évoqué Rungis comme lieu possible de livraison dans le cadre de collecte car c'est une plateforme incontournable en Île-de-France. Or, l'entrée payante du MIN limite l'accès des associations. Néanmoins de nombreux agriculteurs vendent en effet à Rungis et il reste intéressant de trouver un lieu de rendez-vous accessible pour tous afin d'effectuer le retrait de produits sans générer une zone de stockage spécifique dans le MIN. En l'absence de lieu dédié, les agriculteurs doivent générer de la place dans leur camion pour acheminer les produits à donner et avoir le temps de faire un dépôt.

4.3 Proposition d'organisation des flux d'information dans l'organisation du don agricole francilien

Au travers de précédentes expériences et à l'occasion de cette étude, il a été identifié que le manque de lisibilité sur le don agricole émanait d'une absence de structuration des flux d'information entre les acteurs. Cette situation constitue un frein important pour l'organisation d'actions et la capitalisation/valorisation des savoir-faire. C'est pourquoi une première réflexion d'organisation de l'information chez les interlocuteurs du monde agricole francilien est proposée à l'occasion de ce travail.

3 étapes à suivre pour la coordination et la valorisation des informations et actions :



ORIGINE DU DON (signalisation de l'intention, recherche des partenaires)

Cas 1 : identification d'invendus chez le producteur

- 1) Prise de connaissance de produits agricoles invendus par un tiers
- 2) Le tiers s'interroge sur l'intérêt d'un don alimentaire pour sa valorisation :
 - Suivre la procédure si l'agriculteur est en accord avec la pratique du don alimentaire. sinon s'orienter vers une autre alternative de valorisation des produits agricoles (de préférence en respectant la hiérarchie établie par la loi Garot)
- 3) Caractérisation de l'offre de don*

*rappel : les dons alimentaires répondent aux mêmes règles de maîtrise sanitaire et de loyauté qu'une vente classique ;

- L'offre doit être précisée par l'agriculteur avant d'être transmise aux associations : Produit, conditionnement, volume donné, conservation des produits, retrait des produits
- 4) Transmission de l'information par le tiers ou l'agriculteur vers deux destinataires
 - Les associations habilitées
 - Les chambres d'agriculture concernées et précisément vers les animateurs des pôles économies et développement

En cas de difficulté dans la transmission de l'offre aux associations (pas de réponse...), les chambres d'agriculture se coordonnent avec SOLAAL pour transmettre des offres aux associations habilitées à l'échelle nationale et régionale

Note : si possible, il importe de se renseigner sur l'activité et les moyens de l'association avant de la contacter (intérêt pour le produit et la quantité, les moyens logistique et les moyens humains, le périmètre d'activité, les déplacements quotidien, les jours de permanence et les horaires, etc.)

Cas 2 : Appel au don alimentaire de produits agricoles franciliens

- 1) Appel au don de produits agricoles franciliens par une organisation habilitée
- 2) l'organisation caractérise sa demande (Produit, conditionnement, volume, retrait des produits) et la transmet à SOLAAL
- 3) SOLAAL valide la demande et la relaie aux chambres d'agriculture. La demande est retenue si
 - si l'appel est destiné uniquement pour l'aide alimentaire
 - si la demande trouve une offre en Île-de-France* (* se conférer au calendrier de production du CTIFL par exemple ou des chambres d'agriculture)
- 4) Les chambres d'agriculture (pôle économie et développement) identifient les donateurs potentiels et transmettent l'information à ces producteurs
- 5) Les chambres retournent l'information à SOLAAL qui prend en charge l'organisation du don chez le producteur

REALISATION DU DON (mise en œuvre)

- 1) Enregistrement du don par les chambres d'agriculture (pôle économie et développement)
- 2) Formalisation de l'organisation du don*
 - convenir du mode de retrait et des conditions (prêt de conditionnement, moyens logistiques pour le chargement, opération de glanage*, etc.)

Dans le cas de glanage encadrer la pratique au travers d'une convention entre les parties (cf. convention type auprès de SOLAAL). Cette pratique comporte des risques, il convient d'attendre l'aval SOLAAL avant de lancer une démarche.
 - Faire remplir une attestation de don de produits alimentaires lors du retrait des produits par l'association habilitée chez le producteur (Le support est libre, utiliser l'attestation Solaal de don en nature ou le CERFA N° 11580*03 de la DGFIP...)

intégrer dans l'attestation de don les cas de prise en charge de la récolte et de la livraison par le producteur (déclaration des moyens mis en œuvre, notamment logistiques et de personnel, prêt de matériel, etc.)

Note : le cas particulier du retrait communautaire n'est pas traité ici.

3) Le producteur transmet l'attestation de don à son organisation comptable afin de bénéficier de la réduction d'impôt (art. 238 bis du CGI) et en informe sa chambre consulaire (envoyer une copie de l'attestation par exemple)

4) Annuellement, les chambres d'agriculture transmettent une synthèse chiffrée à l'attention de SOLAAL et de la DRIAAF

ENREGISTREMENT DES INFORMATIONS (capitalisation des connaissances)

Il importe pour améliorer le contexte du don agricole en Ile-de-France que les acteurs soient annuellement tenus informés des actions sur le territoire. Pour cela, il peut être fait au travers d'un comité de liaison :

- un bilan annuel des dons franciliens des chambres d'agriculture auprès de SOLAAL et de la DRIAAF

Chambres d'agriculture vers DRIAAF/SOLAAL

- une réunion d'information sur les évolutions réglementaires de l'habilitation des associations et sur les moyens mis en œuvre pour l'accessibilité au don en Ile-de-France

DRIAAF vers les chambres/SOLAAL

- une réunion d'information aux associations sur les réalités agricoles

CRALIM/chambres d'agriculture/DRIAAF vers Associations caritatives régionales

- une présentation de l'étude et de ces bilans auprès des agriculteurs pour faire connaître à l'occasion de manifestation de sensibilisation cette pratique à un niveau régional

Chambres d'agriculture/SOLAAL vers les agriculteurs adhérents

Conclusion

Cette étude a permis de lever plusieurs préjugés concernant le don de produits agricoles alimentaires en Ile-de-France.

Les principaux enseignements de l'étude auprès de 47 agriculteurs de fruits et légumes franciliens sont les suivants :

- Les agriculteurs approuvent majoritairement la pratique du don pour éviter la perte de productions agricoles.
- Cette pratique est méconnue mais elle existe en Ile-de-France au même titre que le recours au glanage dans certaines situations particulières (fermes-cueillette).
- Le don alimentaire de produits agricoles constitue une ressource potentielle non négligeable mais néanmoins limitée en Ile-de-France au regard des productions existantes et des faibles possibilités d'accès à la ressource.
- La méconnaissance de l'aide alimentaire chez les producteurs couplée d'une méconnaissance du contexte agricole par les associations habilitées constituent un frein important à la réalisation d'opération de dons.

La structuration et l'amélioration de ces pratiques passent par un meilleur partage et une meilleure connaissance des moyens et ressources disponibles sur le territoire. L'information entre les parties prenantes est primordiale. Un outil de sensibilisation est à même de répondre rapidement à l'amélioration de cette situation : le comité régional de l'alimentation animé par la DRIAAF (CRALIM). En s'appuyant sur les structures de développement économique régional incontournables que sont les chambres d'agriculture d'Ile-de-France, il peut sensibiliser efficacement le monde associatif et les producteurs en favorisant un rapprochement culturel et le partage des enjeux. En relais à l'action nationale de SOLAAL, le CRALIM peut mettre en avant les spécificités d'associations franciliennes non intégrées à des réseaux nationaux. Ces structures peuvent offrir localement des partenariats plus adaptés (moins logistique, petites quantités...) avec des donateurs difficilement accessibles.

Enfin, la création d'un relais SOLAAL en Ile-de-France pourrait servir à une structuration du don agricole francilien plus pérenne dès lors que cette création soit accompagnée d'une acceptation politique des agriculteurs via leurs chambres professionnelles représentatives.

Bibliographie, ressources

(1) Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire

<http://agriculture.gouv.fr/quillaume-garot-presente-le-pacte-national-de-lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire-1>

(2) Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire

<https://www.iledefrance.fr/rapports-votes/plan-lutte-contre-gaspillage-alimentaire>

(3) Rapport au Parlement : Le Programme National pour l'Alimentation – Juillet 2013

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/144000562/>

(4) LOI n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032036289&categorieLien=id>

(5) : Circulaire du 10 janvier 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs (article L 541-21-1 du code de l'environnement)

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir_34512.pdf

(6) Article 238 bis du CGI

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000021658127&cidTexte=LEGITEXT000006069577>

(7) Site du CERVIA Paris Ile-de-France

www.cervia.fr

(8) Site des chambres d'agriculture Ile-de-France

<http://www.ile-de-france.chambagri.fr/>

(9) Site de la DRIA AF

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

(10) Site de l'association Solaal

<http://www.solaal.org/>

(11) Carrefour de l'innovation agronomique ; réalisé par l'INRA ; Novembre 2015 « Levier pour réduire les pertes agricoles et alimentaire : comprendre, quantifier et analyser » ;

<http://institut.inra.fr/Reperes/Temps-forts/Reduire-encore-les-pertes-agricoles-et-alimentaires-en-France>

(12) Etude « Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire », réalisée par l'ADEME, mai 2016.

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/pertes-et-gaspillages-alimentaires-201605-rapport.pdf>

(13) : « Guide du don alimentaire », réalisé par l'ANIA, la FCD, la FNSEA et SOLAAL, Octobre 2013

<http://www.ania.net/wp-content/uploads/2015/06/guide-don-alimentaire.pdf>

(14) Guide « Produits agricoles, donner aux associations d'aide alimentaire », réalisé par la Chambre d'agriculture Rhône-Alpes, Septembre 2013

http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_des_dons_de_produits_agricoles_cle42dd63.pdf

(15) Les pratiques de glanage « territorial » et leur contribution à la réduction du gaspillage alimentaire

https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/e1737dd7-2138-42d0-91a3-6612b7211d8c/Enquete_glanage_gaspillage_alimentaire_FNE_fevrier2016.pdf

(16) « Identification des freins et des leviers des dons des industries agroalimentaires et des distributeurs aux associations caritatives pour l'aide alimentaire » ; réalisé par la DRIAAF Ile de France, Septembre 2012

http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/1101_Etude_dons_des_IAA_et_des_distributeurs_pour_l_aide_alimentaire_cle888915_cle84fb46.pdf

(17) BIC - Réductions d'impôts - Mécénat ou réduction d'impôt pour les dons en faveur des œuvres et organismes visés à l'article 238 bis du CGI - Détermination de la réduction d'impôt

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6495-PGP.html>

(18) Liste des associations habilitées nationalement à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

<http://agriculture.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-laide-alimentaire-la-liste-des-structures-habilitees>

(19) Liste des associations habilitées en Ile-de-France à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Liste-des-structures-habilitees-en>

(20) Cartographie des associations d'aide alimentaire en Ile-de-France

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Cartographie-des-associations-d>

(21) Reportage M6 sur l'Agricollecte Bienvenue à la Ferme – SOLAAL - MiiMOSA

<https://www.youtube.com/watch?v=WggzuSjXvP0>

(22) Programme RESOLIA de la première édition de la formation : « Comment encourager le don agricole au niveau local et créer un relais SOLAAL ».

<http://www.resolia.chambres-agriculture.fr/>

(23) Chaîne de solidarité en Bretagne par le relais SOLAAL

<http://www.resolis.org/upload/fiche/pdf/AC1409295-faciliter-le-don-alimentaire-des-agriculteurs-20141017-151053.pdf>

(24) Association ReVivre et opération Tournées-villages

<http://www.revivre-monde.org/actualites/projets-et-developpements/116-tournees-villages>

<http://www.reussir91.com/actualite/14424/epicerie-sociale-itinerante-pilote-en-sud-essonne>

(25) Interview de Jean-Claude Guehenec

<https://www.youtube.com/watch?v=qUbQsSVxiVo>

(26) expérimentation en Bretagne

<http://www.solaal.org/une-logistique-solidaire-pour-les-plus-demunis-en-bretagne/>

(27) Interview de Denis DIGEL

<http://www.solaal.org/interview-de-denis-digel/>

(28) Interview de M. GAROT

<https://www.solaal.org/quillaume-garot-repond-a-solaal/>

(29) Article publié par SOLAAL sur la semaine des écoles hôtelière (2015)

<https://www.solaal.org/des-producteurs-dile-de-france-participent-a-la-semaine-des-ecoles-hotelières/>

(30) Interview publiée par SOLAAL du fondateur de MiiMOSA

<https://www.solaal.org/interview-de-florian-breton/>

(31) article sur la collecte Bienvenue à la ferme en partenariat avec SOLAAL et MiiMOSA

<https://www.solaal.org/2040-2/>

(32) : « SOLAAL c'est simple comme un coup de fil ! », témoignage de Jean-Michel HAMEL, secrétaire général de la FRSEA de la Manche

<https://www.solaal.org/jean-michel-hamel/>

(33) article CARENEWS de Judith Meyer pour Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires

<http://www.carenews.com/fr/news/5654-au-plessis-je-cueille-et-je-donne>

(34) document « Tous concernés par le don de denrées alimentaires »

<http://agriculture.gouv.fr/tous-concernes-par-le-don-alimentaire>

(35) FAO 2014 « Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables »

<http://www.fao.org/publications/card/fr/c/ebb8d198-cd12-4bf3-8da2-56de426e2068/>

Annexes

Annexe 1 : Trame prévisionnelle de l'entretien, principaux axes de discussion et supports :

ETUDE VALORISATION INVENDUS AGRICOLES

Rédigé par Marion Perez (CERVIA) le 22 avril 2016

PRINCIPAUX AXES D'ÉCHANGE A INTRODUIRE DANS LA DISCUSSION :

- Etes-vous ou avez-vous déjà été confronté à des invendus ?
- Pour quel(s) produit(s) et à quelle(s) période(s) ?
- Quels sont les causes associées ?
- Que faites-vous de ces produits ?
- Quel est votre avis sur le don alimentaire auprès d'association d'aide alimentaire ?
- Si vous aviez la possibilité de donner, le feriez-vous ?
- Y a-t-il des associations pour lesquelles vous ne souhaiteriez pas donner ?
- Avez-vous des conditions* (logistiques, etc.) ?
- Connaissez-vous des agriculteurs en Ile-de-France qui pratiquent le don ?
- Etes-vous au courant qu'il vous est possible de déclarer vos dons, vos moyens logistiques et humains et de bénéficier ainsi d'une réduction d'impôt lorsque vous faites un don ?
- Accepteriez-vous d'organiser une opération de don au champ (glanage encadré) pour que l'association récolte par elle-même sur la parcelle ?
- Une charte de fonctionnement pour encadrer le don au champ pourrait-elle vous rassurer (cf. convention de SOLAAL) ?
- Connaissez-vous SOLAAL ?
- Auriez-vous des attentes ou des remarques par rapport à cette thématique ?

Aspect logistique du don (cf.* les conditions) :

- Quels distance êtes-vous prêt à faire pour livrer un don ?
- Vos conditionnements doivent-ils vous être retournés ?
- Pouvez-vous stocker vos invendus ?
- Quelles sont vos conditions de stockage ?
- ...

TABLEAU RECAPITULATIF ENQUETEVALORISATION INVENDU AGRICOLE

Produit (Variété)	Année	Période de production	Cause	Période disponibilité	Quantité	Récurrent ou Ponctuel	Consommable OUI NON	Temps de conservation	Devenir	Commentaires

ENQUETE POUR LA VALORISATION DES SURPLUS ET INVENDUS EN FRUITS ET LEGUMES EN REGION ILE DE France (premier support)

1) CADRE DE L'ENQUETE

Objectif : enquêter auprès des producteurs sur la nature de leurs pertes agricoles, de leurs conditions d'accès et de distribution.

Définition d'un invendu : le terme invendu est employé ici pour désigner les fruits et légumes non transformés qui ne sont pas vendus par le producteur.

Il est possible de classer les invendus en catégories dont **des invendus ponctuels** (c'est-à-dire difficilement prévisibles dans le temps) **et des invendus récurrents** (c'est-à-dire aisément prévisibles et réguliers).

Invendus ponctuels : dus à une baisse de consommation, à une forte concurrence du marché, à mauvaise gestion culturale, à des dégâts climatiques, à un refus de marchandise par le client, à un lot abîmés, etc.

Invendus récurrents : sont des produits non récoltés après passage mécanique, non esthétiques ou non conformes (hors cause sanitaire) au cahier des charges, non récoltés en fin ou en début de saison, retour de marché, etc.

a. Estimez-vous avoir des invendus ? OUI NON

Remarques :

--

1. IDENTITE DE L'ENTREPRISE

FICHE PRODUCTEUR

Raison sociale	
Nom du contact	
Téléphone	
E-mail	
Adresse	
Ville référence à proximité	
Type de production	<input type="checkbox"/> Fruits <input type="checkbox"/> Légumes <input type="checkbox"/> F&L

Surface totale de l'exploitation	
Période d'activité des ventes	<hr/> <hr/> <input type="checkbox"/> Printemps <input type="checkbox"/> Eté <input type="checkbox"/> Automne <input type="checkbox"/> Hiver

LISTE DES FRUITS (DONT MAJORITAIRE A SOULIGNER)

- Pomme Poire Prunes
- Rhubarbe Cerise Framboise
- Fraise Fruits rouges autres (cassis, mûre, groseille, myrtille)
- Autres (abricot, pêche de vigne, pastèque, melon, raisin, figue)
- Myrtille Pastèque Poire
- Pomme Prune Raisin
- Rhubarbe Autres : _____

LISTE DES LEGUMES (DONT MAJORITAIRE A SOULIGNER)

Légumes feuilles :

- Blette Endive Épinard
- Jeunes pousses Mâche Salade

Légumes racines :

- Betterave Carotte Navet
- Panais Patate douce Radis
- Rutabaga Topinambour

Légumes d'été :

- Aubergine Concombre Courgette
- Fève Haricot Pois
- Poivron Tomate Artichaut

Légumes d'hiver :

- Céleri Choux blanc Poireaux
- Choux fleur Courges Fenouil
- Choux vert

Autres :

- Asperges Ail Échalote
- Pomme de terre Protéagineux Oignon

Mode de commercialisation

Direct :

- Vente à la ferme Cueillette libre Magasin d'exploitation

Marchés Carreau des producteurs à Rungis

Indirect : vente à un intermédiaire

Point de ventes Grossistes MIN Autres (grossistes, GMS, etc.)

Remarques :

2. VALORISATION DES INVENDUS

a. Pour quels produits avez-vous des invendus ?

Remplir Tableau N°1-2-3-4-5 : caractéristique des invendus

Remplir Tableau N°6 : calendrier de production

b) Au regard de l'existant, seriez-vous favorable pour valoriser ces invendus par le don alimentaire ?

OUI NON

Si Non, pour quelles raisons ?

3) CONDITION DU DON

CONDITION GENERALE

a) A quelles associations accepteriez de donner ? Cochez parmi la liste des associations caritatives d'Île-de-France.

Toutes

Associations uniquement habilités

Associations contre l'injustice alimentaire

b) Acceptez-vous de donner sans une contre partie financière ? OUI NON

Remarques :

c) Connaissez-vous les procédures pour bénéficier de la réduction d'impôt à l'issu d'un don ? OUI NON

Si Non, souhaiteriez-vous des explications ? OUI NON

CONDITION PAR ETAPE : INVENDUS AU CHAMPS

b) Accepteriez-vous d'organiser une opération de don au champ en accueillant légalement sur votre exploitation une association pour faire la récolte par elle-même sur la parcelle ? OUI NON

Si Oui, quelles sont vos conditions ? (sécurité, condition de l'assurance, encadrement, organisation au champ, matériel, conditionnement du don, horaire de présence, durée de la récolte, quantité de récolte autorisée, taille du groupe, etc.)

Si Non, pourquoi ?

A défaut, seriez-vous en capacité de récolter vos pertes aux champs par vos propres moyens ? OUI
 NON

Remarques :

CONDITION PAR ETAPE : INVENDUS SUR L'EXPLOITATION APRES RECOLTE

Les invendus sont-ils conditionnée ? OUI NON

Si Oui, précisez les conditionnements possibles ?

Si Non, vous est-il possible de faire un conditionnement à la demande ?

Annexe 2 : Retour des échanges entre Marion Perez et Bernadette Loisel (CDA 35)

Rédigé par Marion Perez, 13 juillet 2016

Origine de l'initiative :

L'envie de s'engager est en partie née suite à de nombreuses discussions menées avec Jean-Michel Lemétayer (originaire d'Ille-et-Vilaine). Cette question de l'accessibilité pour tous était aussi une préoccupation de la chambre et Bernadette Loisel a perçu en SOLAAL une opportunité pour traiter aussi le volet social rattaché à l'alimentation.

Opérations menées (chantier d'insertion, ESAT, fondation Carrefour) :

Le travail de l'ESAT est mis en place pour les pommes et les pommes de terre. C'est une prestation qu'il faut rémunérer par la recherche de financement.

La fondation Carrefour : Bernadette m'a suggéré de prendre contact avec Jean Salvignol le responsable de Carrefour Grand Ouest pour connaître les possibilités en Ile-de-France (mise à disposition de camions).

Réponse de Dorothee: Récemment Dorothee a pu rencontrer le supérieur de Jean Salvignol afin d'arrêter un plan de travail. Dorothee souhaite qu'il n'y ait pas de prise de contact autonome car il faut de la cohérence autour de SOLAAL. « Carrefour intervient là où il y a des relais installés et opérationnels de SOLAAL. » « Pour l'instant, ils peuvent intervenir en Grand Ouest et peut-être bientôt en Normandie » (DB). En Ile-de-France, il n'y a pas d'option avec Carrefour car il n'y a pas de relais SOLAAL.

Temps consacré :

L'année dernière Bernadette estime avoir passé 20 jours/an soit 2 j/mois et cette année plutôt 30 jours/an. Elle est accompagnée d'un collègue qui lui est plutôt à mi-temps sur cette problématique. Il est conseiller circuits courts filières de proximité (CDD), et il travaille avec Bernadette ainsi que sur l'approvisionnement de la restauration collective.

Ils travaillent aussi pour le développement du relais à l'échelle nationale (ex. journée formation SOLAAL) et cela leur prend aussi du temps en plus des partenariats qu'ils veulent créer sur leur territoire. C'est aujourd'hui beaucoup d'investissements pour l'avenir.

Financements :

Pour être payé, Bernadette recherche des financements. Le département d'Ille-et-Vilaine est une grande aide aujourd'hui ainsi que l'ADEME qui a versée 30 000 euros pour le travail du relais SOLAAL effectué sur 1 an et demi (cf. lien).

Une partie a été financée par l'appel à projet ci-contre :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/valorisation-de-fruits-et-legumes-depuis-la-production-agricole>

Ainsi qu'au travers de sollicitations spontanées, en effet, l'ADEME a de l'argent disponible sur le fonds des déchets. Il ne faut donc pas nécessairement attendre les appels à projets.

A ce sujet, Bernadette demande si l'étude menée est suivie par l'ADEME car c'est un partenaire à ne pas négliger.

Elle obtient les subventions grâce à plusieurs argumentaires tels que celui de « l'économie circulaire » et elle s'adresse pour cela à des acteurs qui soutiennent la RSE, etc. Les sources de financement peuvent être obtenues avec plusieurs angles d'approche (ex. lutte contre le gaspillage)

Intégration du don agricole dans les missions de la chambre :

Bernadette et son collègue sont les seuls de la chambre d'agriculture à intégrer le don dans leur travail pourtant elle réfléchit à se tourner vers les conseillers qui seraient aussi de très bons référents. Toutefois c'est difficile de mobiliser des personnes et de léguer avec confiance cette tâche.

Son travail est affiché sous l'angle « Alimentation de proximité et circuit court » mais peut s'inscrire dans de nombreux volets.

La mobilisation des agriculteurs bretons et leurs attentes :

Une fois rassurés, les producteurs font confiance aux interlocuteurs mais c'est un travail de longue haleine. Ensuite, les producteurs sollicitent la chambre quand ils comprennent les avantages et notamment le fait que tout soit pris en charge (jusqu'au suivi de l'attestation de don délivrée par l'association). En Ille-et-Vilaine, il y a plutôt des éleveurs et peu de producteurs de fruits et légumes. Il n'y a donc peu de producteurs impliqués pour l'instant. Ils s'adressent aussi à des producteurs en Côte d'Armor, cela vient petit à petit.

Bernadette souhaite organiser un échange avec l'association des anciens producteurs du département ou de la Région (incertitude) pour faire porter le mouvement.

Les dons aujourd'hui sont constitués de pommes et de pommes de terre mais aussi de carottes et de légumes de plein champ.

Perspective du relai :

Bernadette souhaite fortement faire connaître le relais auprès de la région Bretagne afin que la démarche soit reconnue et portée. Ce serait aussi une source de financement potentielle.

Lors du SPACE, SOLAAL organise avec l'ADEME un témoignage sur le partenariat créé en Bretagne.

Pour la journée du don, ils souhaitent faire visiter les entrepôts des associations pour lesquelles les producteurs donnent et faire aussi une communication presse et reportage.

Bernadette souhaite qu'il y ait une plus grande mobilisation des chambres sur cette thématique. Les chambres sont bien impliquées sur le volet économique, sur le volet environnemental également par obligation mais le volet social est souvent négligé. Selon

elle, si les chambres ne saisissent pas cette « occasion », d'autres acteurs le feront et appuieront le volet social en agriculture.

Les avantages :

Le relai Bretagne a créé un comité de liaison en Ile-et-Vilaine avec les associations caritatives du département et de cette manière ils font un bilan annuel avec ces dernières sur les actions menées et les points à améliorer.

Les limites :

Consciente qu'il ne faut pas compter que sur les associations pour résoudre les freins notamment logistiques (d'où l'appui de Carrefour). Pour le glanage solidaire, les pôles ESS recherchent des financements pour la coordination de cette activité qui n'ont pas encore été trouvés. La chambre d'agriculture d'Ile-et-Vilaine assure la recherche de nouveaux producteurs.

Remarques :

Bernadette souligne que l'association Terre et Cité peut être un partenaire intéressant afin de mener des actions grâce au financement LEADER.

SOLAAL participera à la conférence organisée par FNE début octobre autour du thème du glanage. Elle pense que la présence d'acteurs soit chambres soit CERVIA serait souhaitable.

De plus, Bernadette souligne qu'il est important de bien coordonner les opérations, car le glanage solidaire doit être impérativement encadré.

Bernadette suggère de se tourner vers Dorothee Briaumont pour avoir une meilleure connaissance des associations sur le territoire en Ile-de-France. (Cela a été fait en prévision de la journée nationale du don agricole)

Information PAT (projets alimentaires territoriaux):

Pour donner de l'impulsion à SOLAAL, Bernadette est intervenue, à la demande de l'APCA, à la commission territoires APCA. Le sujet a aussi été abordé en bureau de l'APCA en septembre 2016.

Les chambres pourraient être plus impliquées sur l'accessibilité sociale. En novembre dernier, il y a eu un engagement au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT) afin d'intégrer à ce « programme » la notion d'accessibilité.

Un diaporama a été présenté aux élus de la commission territoires APCA le 23 juin dernier.

Pour compléter et contextualiser cet échange, quelques liens vidéos utiles :

lundi 17 octobre 2016

Solidarité : les agriculteurs s'engagent contre le gaspillage alimentaire. Explications avec Sophie Jézéquel, vice-présidente à la Chambre d'agriculture du Finistère.

<http://www.tebeo.bzh/replay/173-linstant-t/9189472>

Mardi 18 octobre. Même sujet sur Tébésud

Séquence sur le Don agricole avec Bernadette Loisel à partir de 00'06:13

<http://www.tebesud.fr/?mode=numEmission&idFicheMere=74824&id=111180>

annexe 3 : support de présentation de l'étude

(validé en juillet 2016)

ETUDE SUR LA VALORISATION DES INVENDUS AGRICOLES

PAR LE DON ALIMENTAIRE



Rédigé par Marion Perez, le 26 juillet 2016

RESUME DE L'ENQUETE

Période de réalisation de l'enquête : avril à juin 2016

Cibles : 54 producteurs de fruits et légumes

Périmètre : Ile-de-France (77, 78, 91, 94, 95)

Objectifs : les objectifs étaient de mener une enquête auprès de producteurs de fruits et légumes franciliens afin de connaître leurs opinions et leurs expériences du don agricole pour d'aide alimentaire et principalement en cas d'invendus. Aussi, de collecter autant que possible des données chiffrées pour estimer les gisements sur le territoire. De plus, l'enquête avait pour objectif de faire connaître SOLAAL et d'apporter des informations sur la réduction d'impôt à laquelle l'agriculteur a droit lorsqu'il fait un don.

ANALYSE DE L'ENQUETE

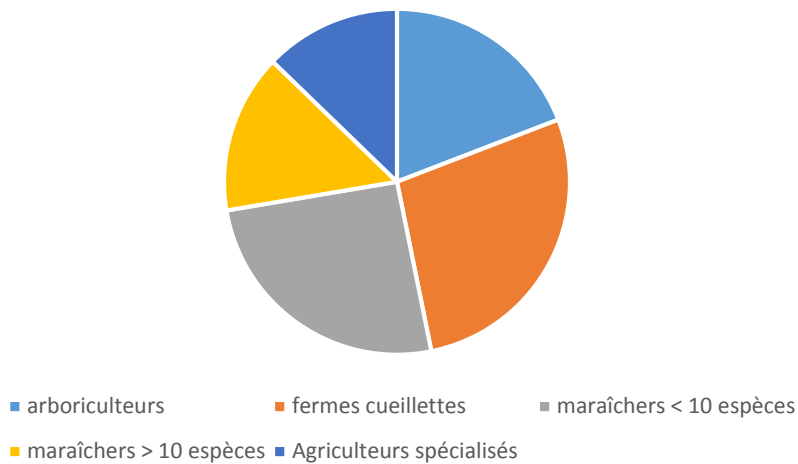
Agriculteurs interrogés : Parmi les 54 producteurs prospects, 7 producteurs sont écartés de l'analyse car ils n'étaient pas disposés à répondre pour cause de situations climatiques difficiles ou bien les entretiens étaient insuffisants.

Au total, 47 producteurs franciliens sont inclus dans l'analyse et se distribuent sur le territoire comme suit : Seine et Marne (19), Essonne (7), Yvelines (16), Val d'Oise (9), Val-de-Marne (1).

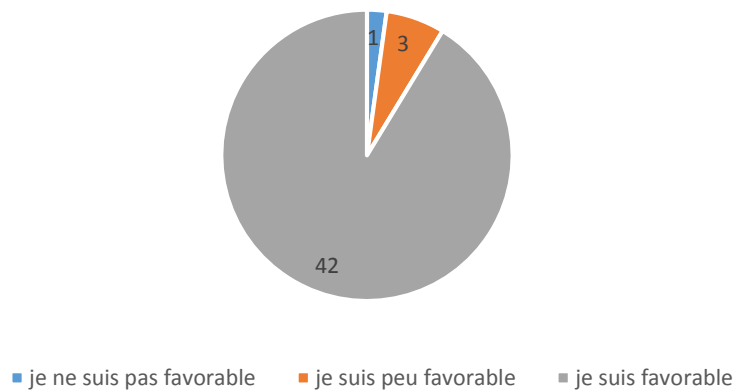
Profil des agriculteurs :

- 9 Arboriculteurs
- 13 Fermes cueillettes
- 12 Maraîchers « multicultures >10 espèces »
- 7 Maraîchers « multicultures <10 espèces »
- 6 Agriculteurs « spécialisés » Dont producteurs de pommes de terre, haricots vert industriel, carottes 5^{ème} gamme, légumineuses, fraises, champignoniste.

Profil des producteurs interrogés (47 producteurs)



L'opinion du don pour l'aide alimentaire des producteurs interrogés (46 producteurs)

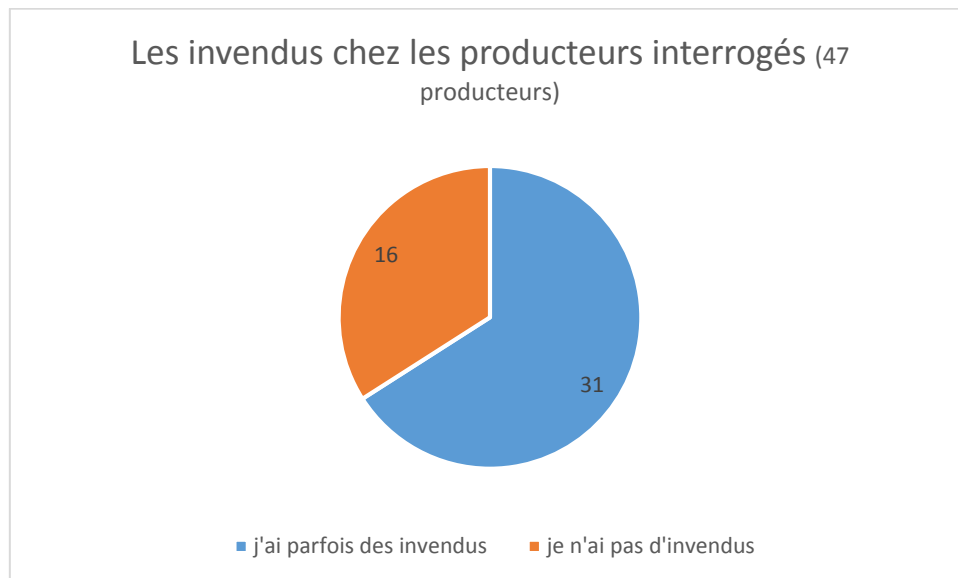


91% des producteurs interrogés sont favorables au don. Très souvent, cette réponse était spontanément accompagnée de la notion « donner plutôt que de jeter ». Les producteurs sont très attachés à valoriser leurs productions car c'est le fruit de leur travail.

Cependant, **4 producteurs ne sont pas favorables au don dont 1 est radicalement opposé.** Il semble être convaincu que le don n'est pas favorable à l'économie agricole. Sinon les producteurs s'interrogent simplement sur les limites de l'aide et les abus.

L'étude révèle que le monde associatif semble être peu connu par les agriculteurs car les oppositions sont rarement accompagnées d'une critique basée sur l'expérience personnelle. Globalement, les producteurs interrogés connaissent mal le rôle des associations, ce qu'elles font et à qui l'aide alimentaire profite.

L'étude a permis de soulever des interrogations chez certains producteurs souhaitant en apprendre davantage.



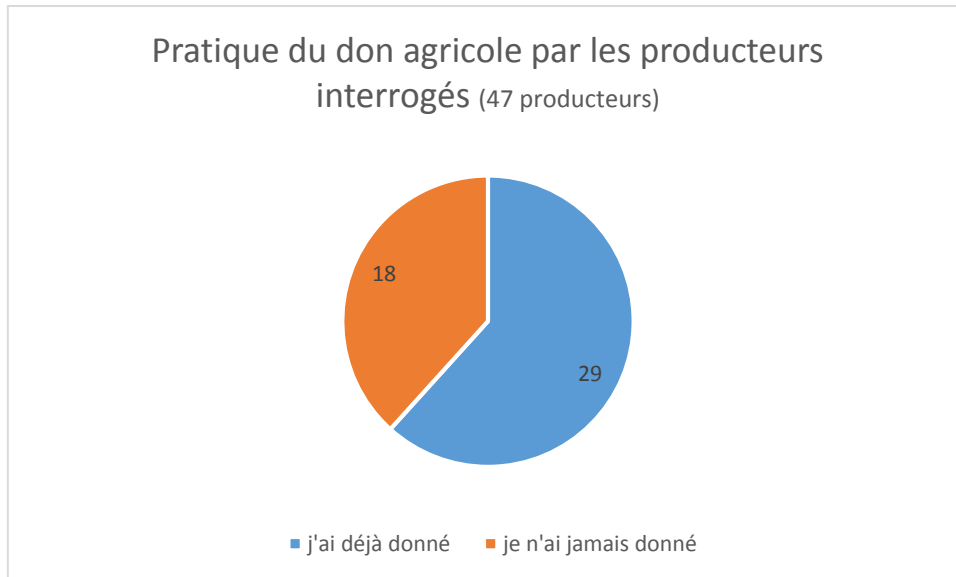
16 producteurs considèrent ne pas être concernés par les invendus. Ce sont des agriculteurs avec suffisamment de débouchés fiables pour toutes leurs productions. De plus, l'exploitation est généralement de taille modérée ou bien biologique (forte demande). Comme tous agriculteurs, ils gèrent des déchets mais ils ne parlent pas d'inventus. Ce sont soit des déchets post-cultures ou post-récoles et ils ne peuvent pas les vendre en l'état ni les donner. Cela devient du compost.

De plus, ils expliquent qu'ils transforment une partie de leurs productions, telles que les pommes en jus une année sur deux (en année d'abondance) et d'autres produits en soupes et confitures pour réduire les pertes lorsqu'ils ont des produits abîmés.

Attention, il est important de souligner que les producteurs qui sont parfois confrontés à des inventus sont tous autant bons commerçants et ils multiplient aussi plusieurs canaux de ventes. Ils expliquent que les cultures peuvent être impactés par le climat ou par des nuisibles mais aussi qu'ils peuvent avoir des surplus en fin de saison, selon la demande et l'abondance de la production.

Par ailleurs, l'étude s'intègre dans un contexte anti-gaspillage ce qui n'aide pas à gagner la confiance de l'agriculteur pour échanger librement sur ce sujet. De plus, la profession est fragilisée sur le plan économique et environnemental donc il est nécessaire d'aborder « les pertes agricoles » avec l'angle d'approche approprié.

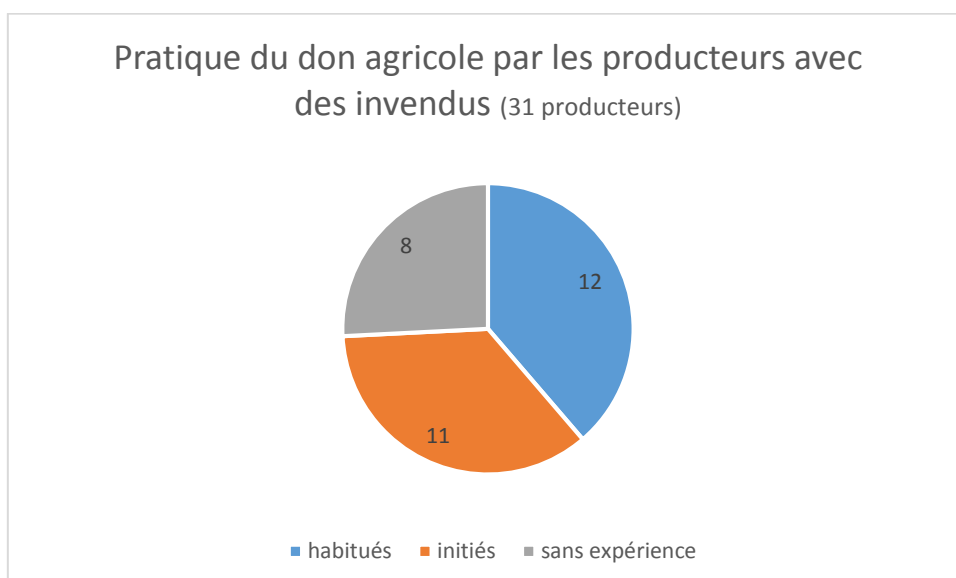
Pratique du don agricole par les producteurs interrogés (47 producteurs)



29 agriculteurs ont déjà donné. Les dons sont généralement destinés à l'aide alimentaire et **25 agriculteurs ont déjà donné à une ou plusieurs associations. 2 agriculteurs distribuent leurs surplus aux adhérents des AMAP** qu'ils fournissent. De cette manière ils donnent les excédents régulièrement et c'est apprécié par les clients. Enfin **2 agriculteurs donnent de bon cœur lors d'événements caritatifs non nécessairement liés à l'aide alimentaire** dans le but de soutenir des actions (ex. Téléthon). Ces dons - non issus d'invendus - n'entrent pas directement dans le cadre de l'étude mais c'est important de mettre en avant la générosité des agriculteurs. De même que le principe des AMAP est très intéressant en termes de partage.

18 agriculteurs n'ont jamais donné dont 13 qui ne se considèrent pas concernés, 4 qui n'ont jamais pensé à donner lorsqu'ils en avaient l'occasion et 1 producteur qui ne souhaite pas donner à l'aide alimentaire.

Pratique du don agricole par les producteurs avec des invendus (31 producteurs)



LES PRODUCTEURS HABITUÉS AU DON :

12 agriculteurs sont habitués à donner dont **9 producteurs ont établi une relation durable** avec une ou plusieurs associations et ils pratiquent le don depuis au moins 2 ans.

6 fermes cueillettes donnent dont principalement des pommes et pommes de terre ainsi que d'autres produits en fin de saison à partir du mois de novembre. Elles accueillent les associations pour qu'elles puissent récolter les surplus au champ (poireaux, oignons, carottes, etc.).

Pendant la saison, une des fermes cueillettes fait participer ses clients au don en période d'abondance. L'association se déplace le lendemain des récoltes pour récupérer les produits cueillis la veille par la clientèle. L'exploitation familiale a mis en place ce principe car elles souhaitaient donner mais la famille ne parvenait pas à trouver une association qui puisse récolter. Aucune à proximité n'étaient organisées pour cela, déjà très occupées à collecter et à distribuer auprès des bénéficiaires. De cette manière les dons sont réguliers tout au long de l'année et le passage de l'association est organisé. C'est une alternative que les employés et les clients apprécient. Par contre quand il n'y a pas de clients, les produits restent au champ. **En 2015 la ferme cueillette a donnée 2 tonnes de tomates, 3 tonnes de pommes et 2 tonnes de produits divers (courgettes, salades, etc.)**

Une autre ferme cueillette a quant à elle la particularité de léguer **1 à 1.5hectares de pommiers tous les ans pour une association**. Le producteur renouvelle son verger chaque année et il s'est organisé de manière à faire une rotation. Ainsi avant de les arracher et de planter de plus jeunes pommiers, il fait peu d'entretien sur cette parcelle et la réserve pour l'association. Les dons peuvent représenter **60 tonnes de pommes** et il est rare que l'association récolte tout.

3 maraîchers « classiques » donnent ponctuellement soit des pommes de terre ou bien des pommes. **1 maraîcher donne des courgettes et des concombres** car les cultures poussent très vite et **(300kg de courgette et 500kg de concombres en 2015)** il est obligé de récolter s'il veut que les plantes continuent de produire ainsi que des salades **(200 pièces en 2015)**. Enfin 1 maraîcher donne des radis lorsqu'ils poussent trop vite et aussi parfois des poireaux en fin de saison.

Un arboriculteur donne depuis plus de 30 ans à des Sœurs d'un couvent à la fois les petites pommes issues des écarts de tri mais aussi des fruits qui ne sont pas récoltés à la fin de la saison comme les cerises.

Globalement les produits donnés sont les produits qui se conservent sauf si le partenariat est structuré et auquel cas cela permet de donner une plus grande diversité de produits (tomates, courgette, salades, etc.).

LES PRODUCTEURS INITIÉS AU DON :

11 producteurs donnent rarement dont 2 de manière exceptionnelle ; l'un a donné une fois suite à la grêle (vergers de pommiers) et l'autre avant qu'il soit intégré à une AMAP **(7 tonnes de pomme de terre)**. Même occasionnellement, cela prouve qu'une partie des agriculteurs s'approprient le don de manière naturelle.

8 des 11 agriculteurs initiés sont plus fréquemment confrontés à des invendus mais ils **ne donnent pas ou plus régulièrement**. En cause principalement le fait que les associations ne soient pas intéressées pour récolter ou qu'elles n'aient pas été satisfaites des produits donnés. Aujourd'hui, ils ne donnent plus. Ils donneraient volontiers mais ils sont dans l'attente qu'une future association soit compatible à leurs contraintes.

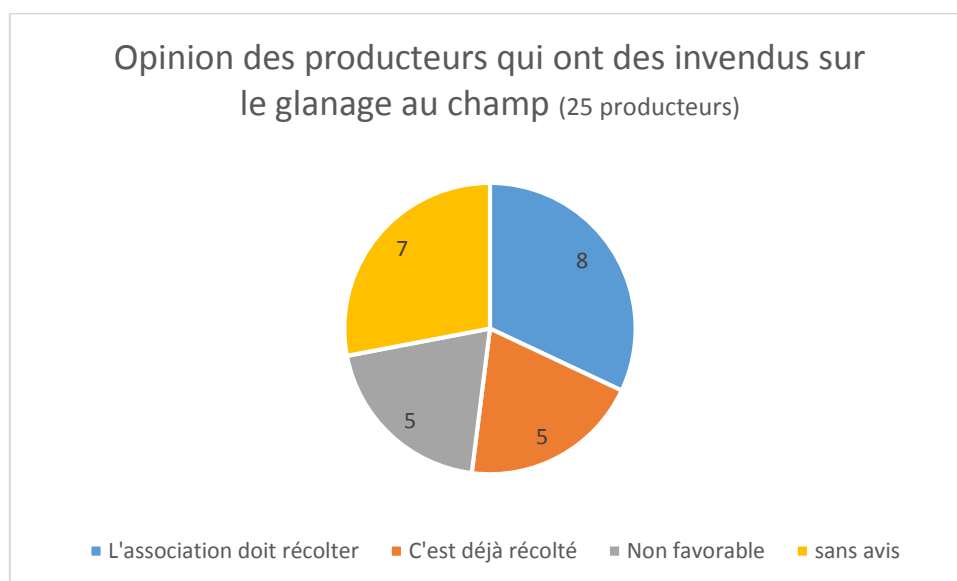
Paradoxalement, un des 4 agriculteurs non favorables au don à déjà fait un don alors qu'il ne soutient pas très franchement le modèle associatif. Il dit donné lorsqu'il en a envie.

Enfin un arboriculteur a donné pour la première fois grâce à l'enquête. **Il avait entre 15 et 20 tonnes de pommes en surplus et presque ¾ a pu être donné ainsi que des jus de pommes à plusieurs associations caritatives.**

Ainsi si la logistique du don est compliquée il est aussi difficile pour un producteur de montrer son engagement. Les limites du don sont d'origine éthique, technique et logistique.

LES PRODUCTEURS SANS EXPERIENCE DU DON :

Enfin, parmi les 31 agriculteurs concernés par les invendus, 9 n'ont jamais donné et sont sans expérience pour plusieurs raisons : **1 producteur n'est favorable, 1 utilise ses invendus pour faire un couvert végétal ou nourrir le bétail (légumineuses), 1 a été sollicité par une association mais elle n'est jamais venue récolter et 5 agriculteurs n'avaient jamais pensé au don** en situation d'invendus.

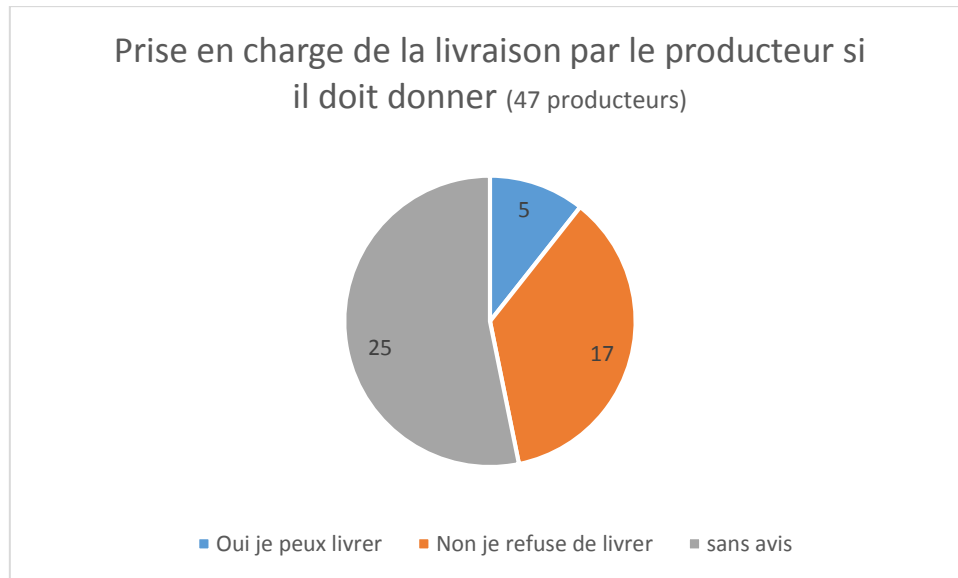


Parmi les producteurs qui donnent, 8 souhaitent que l'association récolte. Ils sont favorables à accueillir du public car ils veulent donner de bon cœur mais ne veulent pas prendre en charge la récolte. Les fermes cueillettes sont habituées à accueillir du public et cette pratique est la bienvenue alors que chez les agriculteurs qui n'ont pas cette démarche, les avis sont mitigés.

En effet, **2 agriculteurs sont fortement contre** car ils jugent que leurs activités ne requièrent pas les conditions suffisantes pour accueillir du public et qu'ils se confrontent potentiellement à des risques en cas d'accidents sur l'exploitation par exemple. Et **3 producteurs ne sont pas favorables car ils jugent**

simplement que cela est plus simple de récolter que d'organiser un glanage pour la quantité qu'ils donnent ou par rapport à leurs organisations internes et le type de produit à récolter.

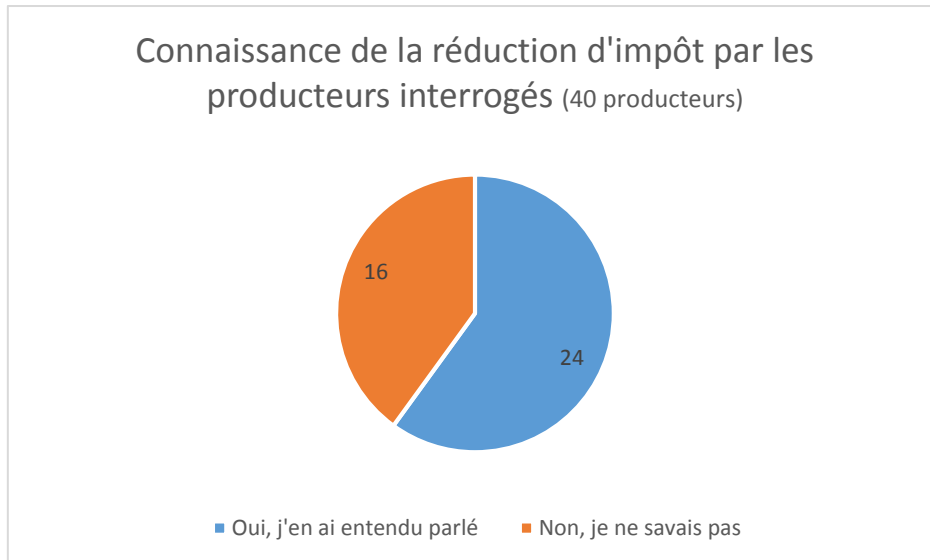
Certains producteurs ne donnent que des pommes de terre et des pommes et dans ce cas les produits sont souvent déjà récoltés et stockés.



5 producteurs seraient favorables pour livrer l'association mais seuls 2 qui ont des invendus le font. Ils s'arrangent avec l'association et ils conviennent du mode de retrait.

Certains producteurs ont évoqué Rungis comme lieu de livraison car c'est une plateforme incontournable en Ile-de-France. Néanmoins seules 2 associations sont présentes dans les enceintes du MIN, les Petites Sœurs des Pauvres (petites structures et non habilitées) et le Potager de Marianne. Certaines sont toutefois installées à proximité mais il serait nécessaire qu'elles se déplacent au plus près de Rungis très tôt le matin.

La logistique du don a rarement été abordée avec l'ensemble des producteurs interrogés et c'est pour cette raison que le graphique ci-joint prend en compte d'autant de « sans avis ». Les producteurs semblent davantage accepter le glanage au champ que la livraison. Même une fois informés du fait qu'ils puissent déclarer le temps passé, le conditionnement, la livraison en plus du don en nature.



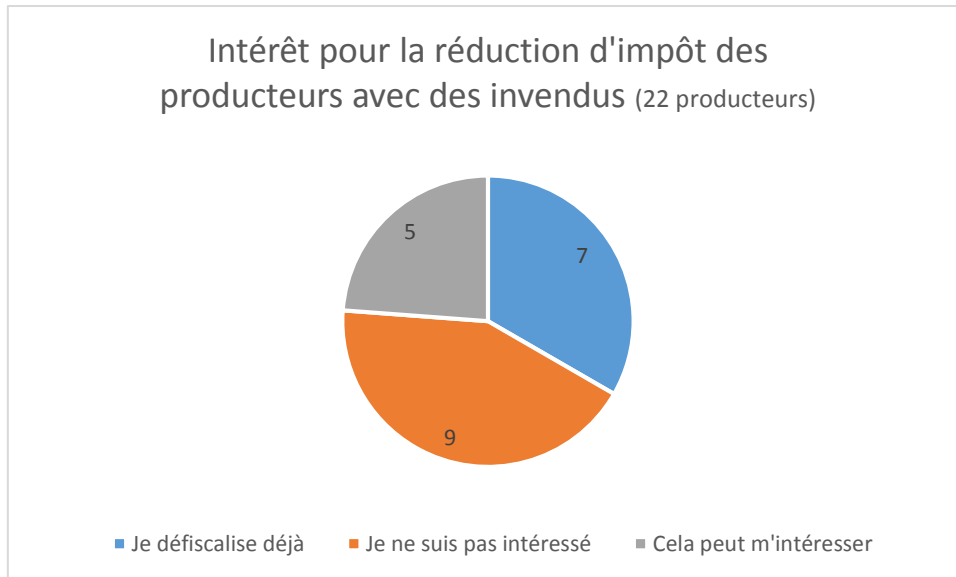
La réduction d'impôt fait partie des avantages financiers liés au don. C'est un droit que peu d'agriculteurs connaissent. **60% des agriculteurs interrogés* était informé de la réduction d'impôt (*40 agriculteurs) soit 24 agriculteurs mais sans connaître nécessairement les conditions.**

11 sur les 24 agriculteurs ont demandé plus d'informations les autres n'ont pas souhaité avoir d'information.

Les producteurs qui ont donné un ou deux fois ne s'y sont généralement pas intéressés. C'est seulement les agriculteurs qui se sont approprié le don plusieurs fois qui s'y intéressent. Ils ont généralement été informés par l'association.

Les agriculteurs qui déclarent leurs dons apprécient cette contrepartie financière mais ils ne donnent pas pour l'argent qu'ils économisent. En réalité la réduction d'impôt est majoritairement jugée peu intéressante. Certains ne payent pas d'impôts ou bien leurs dons pèsent très peu dans leurs actions annuelles qu'ils pensent que cela ne vaut pas la peine de faire une déclaration. Beaucoup souhaitent donner sans avoir à se préoccuper des impôts. Si la contrepartie était un peu plus élevée que 60% certains s'y intéresseraient probablement un peu plus et de même que s'ils pouvaient percevoir plus pour les dons en logistique.

Intérêt pour la réduction d'impôt des producteurs avec des invendus (22 producteurs)



En effet, l'avantage fiscal n'incite pas suffisamment les producteurs à prendre en charge la récolte ni même la livraison. Ils pensent que les frais engagés sont supérieurs au montant qu'ils peuvent économiser. Ce qui reste au champ est de ce fait très peu exploité en règle général sauf si une association accepte de récolter par ses moyens. Sinon cela profite à la terre et sert d'engrais vert. Les agriculteurs ont besoin d'avoir une garantie que cela ne leur coûtera pas plus cher de récolter pour donner. Même généreux, les agriculteurs privilégieront majoritairement la rentabilité économique au bien fait social.

Enfin les producteurs qui défiscalisent commettent des erreurs à la fois sur la valeur du don mais aussi sur la traçabilité. Un ne s'appuie pas sur les coûts de productions car ils ne les connaissent pas et prend alors les mercuriales comme référence. A l'inverse des producteurs multi-produits ne déclarent pas car ils ne connaissent pas très clairement le coût de leurs productions. Enfin dans les démarches, plusieurs n'utilisent pas d'attestation mais une facture « à zéro ».